

**Procès-Verbal  
du Conseil Municipal  
du lundi 18 mars 2024**

---

**Date de convocation**

1<sup>er</sup> mars 2024

**Heure de la séance**

19h00

**Lieu de la séance**

Hôtel de Ville

Nombre de conseillers	29
Présents*	22/23
Excusés*	7/6
Procurations*	7/6
Absent	0

**Présidence**

Mme Michelle DEVANNE, Maire

---

**Présents**

Mme Michelle DEVANNE, M. Jean-Claude MARCHAND, Mme Lydie AVOINE, M. Alexandre GUILLOTEAU, Mme Marie-Noëlle FRADIN, M. Christian PELLETIER, Mme Nicole FIORI, M. Noël GODET, Mme Patricia DEBELLOIR-POUPIN, Mme Marie-Bernadette VINCENT, Mme Laurence BRISSEAU-JAUZELON, M. Frédéric RABAUD, Mme Estelle BILLEAUD (*Excusée jusqu'à 20h00*), Mme Isabelle BROSSET, Mme Aurélie RABILLER, M Jérôme LANDA, Mme Elodie RABILIER, M Pascal BOUSSEAU, Mme Line VILLATEAU, M Didier HERAUD, M Didier DOLÉ, M Jacques BALLAY, Mme Sophie BÉNÉTEAU

**Excusés**

Mme Estelle BILLEAUD ( <i>Excusée jusqu'à 20h00</i> )	Procuration à	Mme Nicole FIORI
Mme Marina LERAY	"	Mme Lydie AVOINE
M. Nicolas RIPALT	"	M. Pascal BOUSSEAU
Mme Elena LORIEAU NUÑEZ	"	Mme Isabelle BROSSET
M. Jean-Michel BEAUFFRETON	"	Mme Sophie BÉNÉTEAU
Mme Monique RANGEARD	"	M. Didier DOLÉ
M. Mikael PRAUD	"	M. Jacques BALLAY

**Secrétaire** : M. Pascal BOUSSEAU

# Ordre du jour

**Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023**

**Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2024**

## **FINANCES**

- 1 à 4. Approbation des Comptes de Gestion 2023
- 5 à 8. Approbation des Comptes Administratifs 2023
- 9, 10. Affectation des résultats 2023
11. Vote des taux des taxes 2024
- 12 à 15. Vote des Budgets Primitifs 2024
16. Vote des subventions 2024
17. Conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000,00 €
18. Budget Général – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Mise à jour
19. Salle Emile Robert – Avenants aux marchés de réhabilitation de la salle

## **ENFANCE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES**

20. Participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame du Donjon
21. Réévaluation de la participation financière des Communes pour leurs enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pouzauges
22. Convention d'habilitation informatique pour le site « monenfant.fr » de la Caisse d'Allocations Familiales

## **URBANISME – TRAVAUX**

23. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023
24. Acquisition de la parcelle AB n°534 rue du Bourg Belard

## **TOURISME**

25. Convention de collaboration pour délégation de missions à l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges

## **RESSOURCES HUMAINES**

26. Protection Sociale Complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents
27. Tableau des effectifs - Création de postes d'emplois saisonniers

**Informations sur les commandes, marchés et décisions prises par Madame le Maire**

---

Mme le Maire ouvre la séance à 19h06.

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023**

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2023**

Mme le Maire rappelle que le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 n'avait pas été approuvé lors de la séance du 29 janvier 2024 aux motifs que le groupe minoritaire « Vivre Pouzauges Ensemble Naturellement » avait souhaité que celui-ci soit complété :

- par une remarque formulée par Mme Sophie BÉNÉTEAU portant sur le système de la porte d'entrée de la salle Emile Robert, actuellement en travaux ;
- ainsi que par une observation de M. Didier DOLÉ concernant les informations de fin de séance et notamment celle portant sur le budget des animations de la Commune.

Le procès-verbal de la séance du lundi 18 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2024

## Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 29 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance du lundi 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

## FINANCES (PJ 1, 2 et 3)

### 1 à 4- Approbation des Comptes de Gestion 2023

Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND

Il est rappelé qu'en 2023 la Commune de Pouzauges comptait quatre budgets :

- Budget Général
- Budget annexe « Pépinières d'Entreprises »
- Budget annexe « Lotissement de La Balière »
- Budget annexe « Lotissement Les Hauts du Prieuré »

Le Compte de Gestion, comme le Compte Administratif, est un document constatant les opérations financières, en recettes et en dépenses, réalisées sur l'exercice comptable écoulé, en l'occurrence l'exercice 2023.

Le Compte de Gestion est élaboré par le Comptable du Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée (ex Centre des Finances Publiques des Herbiers).

Le vote du Compte de Gestion doit précéder ou accompagner le vote du Compte Administratif.

#### **Budget Général**

M. Jean-Claude MARCHAND commente un diaporama de synthèse. Ce budget montre qu'au niveau des investissements l'année 2023 a été plus dynamique que 2022.

#### **Budget annexe « Pépinières d'Entreprises »**

Ce budget n'a pas connu d'importants mouvements, seulement quelques dépenses et le versement de la Taxe Foncière.

#### **Budget annexe « Lotissement de La Balière »**

Seuls 3 terrains ont été vendus dans l'année, soit moins qu'en 2022.

L'état des parcelles disponibles de ce lotissement est le suivant :

- 5 parcelles (tranche 1) ;
- 15 lots sur l'extension en cours (tranche 2) représentant une surface de 6 203 m<sup>2</sup> sur une parcelle totale de 6 967 m<sup>2</sup>.

#### **Budget annexe « Lotissement Les Hauts du Prieuré »**

Il n'y a plus de terrains à vendre sur ce lotissement.

Il restera donc à terminer les travaux de voirie et installer des candélabres.

#### **Délibération n°1 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget Général de la Commune, dressé par le Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée et certifié conforme par Madame le Maire.

#### **Délibération n°2 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget annexe « Pépinières d'Entreprises » de la Commune, dressé par le Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée et certifié conforme par Madame le Maire.

#### **Délibération n°3 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget annexe « Lotissement de La Balière » de la Commune, dressé par le Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée et certifié conforme par Madame le Maire.

**Délibération n°4 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget annexe « Lotissement Les Hauts du Prieuré » de la Commune, dressé par le Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée et certifié conforme par Madame le Maire.

**5 à 8- Approbation des Comptes Administratifs 2023**

*Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND*

Le Compte Administratif, comme le Compte de Gestion, est un document constatant les opérations financières, en recettes et en dépenses, réalisées sur l'exercice comptable écoulé, en l'occurrence l'exercice 2023. Le Compte Administratif est élaboré par l'ordonnateur, c'est à dire le Maire.

Le Conseil Municipal ne peut délibérer sur le Compte Administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice dressé par le Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée : le Compte de Gestion.

Les résultats du Compte Administratif doivent concorder avec les résultats du Compte de Gestion.

Le vote du Compte Administratif avant le vote du Budget Primitif permet la reprise des résultats de l'exercice précédent dans le budget concerné.

Lorsque le Conseil Municipal débat du Compte Administratif, il ne peut être présidé par la personne l'ayant élaboré. Le Conseil doit élire un Président « spécial ».

Mme le Maire propose que M. Jean-Claude MARCHAND, premier Adjoint en charge des finances, soit désigné pour présenter et soumettre au vote les Comptes Administratifs 2023.

Les Conseillers Municipaux sont favorables à cette proposition.

19h26 : Mme le Maire quitte la salle.

M. Jean-Claude MARCHAND précise que les montants des Comptes Administratifs de l'ensemble des budgets de la Commune sont identiques à ceux des Comptes de Gestion dressés par le Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée. Les résultats sont les suivants :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET GENERAL (PJ 1 : pages 1 à 10 + PJ 2)**

Le Compte Administratif 2023 du Budget Général fait apparaître les résultats suivants :

**Section de fonctionnement**

Recettes	5 827 633,13 €
Dépenses	<u>4 779 624,48 €</u>
Résultat 2023	1 048 008,65 €
Résultat reporté	<u>3 036 572,82 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>4 084 581,47 €</b>

**Section d'investissement**

Recettes	2 612 506,59 €
Dépenses	<u>2 949 296,09 €</u>
Résultat 2023	- 336 789,50 €
Résultat reporté	<u>- 522 020,95 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 858 810,45 €</b>
Reste à réaliser – Recettes	1 087 699,65 €
Reste à réaliser – Dépenses	<u>1 521 059,70 €</u>
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 1 292 170,50 €</b>

**Délibération n°5 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2023 du Budget Général tels qu'indiqués ci-dessus et conformes au Compte de Gestion approuvé ce jour.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE « PEPINIÈRES D'ENTREPRISES » (PJ 1 : page 16)**

Le Compte Administratif 2023 du Budget annexe « Pépinières d'Entreprises » fait apparaître les résultats suivants :

### **Section de fonctionnement**

Recettes	50 613,90 €
Dépenses	<u>35 915,06 €</u>
Résultat 2023	14 698,04 €
Résultat reporté	<u>41 203,05 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>55 901,89 €</b>

### **Section d'investissement**

Recettes	30 625,47 €
Dépenses	<u>38 466,24 €</u>
Résultat 2023	- 7 840,77 €
Résultat reporté	<u>24 612,13 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>16 771,36 €</b>

### **Délibération n°6 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2023 du Budget annexe « Pépinières d'Entreprises » tels qu'indiqués ci-dessus et conformes au Compte de Gestion approuvé ce jour.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA BALIÈRE » (PJ 1 : page 19)**

Le Compte Administratif 2023 du Budget « Lotissement de La Balière » fait apparaître les résultats suivants :

### **Section de fonctionnement**

Recettes	528 841,47 €
Dépenses	<u>542 379,88 €</u>
Résultat 2023	- 13 538,41 €
Résultat reporté	<u>- 253 351,08 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 266 889,49 €</b>

### **Section d'investissement**

Recettes	536 167,44 €
Dépenses	<u>482 456,06 €</u>
Résultat 2023	53 711,38 €
Résultat reporté	<u>- 536 167,44 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 482 456,06 €</b>

### **Délibération n°7 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2023 du Budget annexe « Lotissement de La Balière » tels qu'indiqués ci-dessus et conformes au Compte de Gestion approuvé ce jour.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HAUTS DU PRIEURÉ » (PJ 1 : page 22)**

Le Compte Administratif 2023 du Budget annexe « Lotissement Les Hauts du Prieuré » fait apparaître les résultats suivants :

### **Section de fonctionnement**

Recettes	0,00 €
Dépenses	<u>86 650,85 €</u>
Résultat 2023	- 86 650,85 €
Résultat reporté	<u>142 141,42 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>55 490,57 €</b>

### Section d'investissement

Recettes	86 650,85 €
Dépenses	<u>0,00 €</u>
Résultat 2023	86 650,85 €
Résultat reporté	<u>- 86 650,85 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00 €</b>

#### **Délibération n°8 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2023 du Budget annexe « Lotissement Les Hauts du Prieuré » tels qu'indiqués ci-dessus et conformes au Compte de Gestion approuvé ce jour.

19h30 : Mme le Maire réintègre la salle et reprend la présidence de la séance.

M. Jean-Claude MARCHAND informe Mme le Maire que l'ensemble des Comptes Administratifs 2023 ont été votés à l'unanimité.

Mme le Maire remercie les élus pour ces votes unanimes.

### **9, 10- Affectations des résultats 2023**

*Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND*

Une fois le Compte Administratif voté, il est possible de reprendre, dans le Budget Primitif, les résultats de l'exercice précédent ainsi constatés.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET GENERAL (PJ 1 : page 11)**

Les comptes 2023 du Budget Général font apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	+ 4 084 581,47 €
Section d'investissement :	- 1 292 170,50 €

#### **Délibération n°9 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'affecter 1 292 170,50 € en section d'investissement et de laisser 2 792 410,97 € en section de fonctionnement pour le Budget Général.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE « PEPINIÈRES D'ENTREPRISES »**

**(PJ 1 : page 17)**

Les comptes 2023 du Budget « Pépinières d'entreprises » font apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	+ 55 901,89 €
Section d'investissement :	+ 16 771,36 €

#### **Délibération n°10 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de laisser + 55 901,89 € en section de Fonctionnement pour le Budget annexe « Pépinières d'entreprises ».

### **11- Vote des taux des taxes 2024**

*Rapporteur : M. Jérôme LANDA*

Lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires le 29 janvier 2024, plusieurs scénarii d'évolution financière ont été exposés au Conseil Municipal. Il n'est pas envisagé d'évolution des taux pour 2024.

Les taux, pour 2024, seraient donc les suivants :

	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Proposition 2024
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	15,66 %	32,18 %	32,18 %	33,15 %	33,15 %
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	42,01 %	42,01 %	42,01 %	43,27 %	43,27 %
<b>Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires</b>			14,63 %	15,07 %	15,07 %

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait voté un réajustement des taux en 2023.

Bien qu'il ne soit pas proposé d'augmentation de ces taux pour 2024, les contribuables verront tout de même un alourdissement de leur Taxe Foncière sur le Foncier Bâti dû à une revalorisation de 3,9 % de la base d'imposition par l'Etat.

**Délibération n°11 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2024 ;
- fixe ceux-ci comme suit :
  - Taxe Foncier Bâti 33,15 %
  - Taxe Foncier Non Bâti 43,27 %
  - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires 15,07 %

**12 à 15- Vote des Budgets Primitifs 2024**

*Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND*

Chacun des quatre budgets de la Commune comporte une partie « fonctionnement » et une partie « investissement ».

Mme le Maire souhaite qu'un temps soit pris avant le vote des budgets afin de mettre en avant les priorités politiques de la Municipalité et du groupe « Rassemblés Pour Pouzauges ». Elle donne la parole à M. Jean-Claude MARCHAND afin qu'il commente un diaporama.

M. Didier DOLÉ engage une discussion au sujet de la salle du château et demande quelle sera la prise en charge de l'assurance.

Mme le Maire indique que l'assurance devrait couvrir la Commune pour une remise en l'état de la salle dans son état initial (avant le sinistre). Elle est actuellement estimée à 210 000,00 €. Cependant des ajustements restent possibles et une nouvelle visite d'expertise est prévue le 19 mars 2024.

Mme le Maire précise que la salle ne peut pas être rénovée sans qu'une étude de rénovation énergétique soit réalisée. Elle rappelle que les installations de chauffage ne donnaient pas satisfaction. Il est donc envisagé de revoir l'ensemble des installations. L'ABF a d'ores et déjà accepté le principe d'équipements techniques à l'extérieur de la salle, ce qui pourrait permettre un chauffage par aérothermie. Pour mémoire, les installations précédentes, poêle, ventilation, radiants n'étaient pas concluantes.

M. Jean-Claude MARCHAND précise qu'une subvention de 20 000,00 € du SyDEV et une éventuelle allocation au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pourrait compléter le financement de ce chauffage.

M. Didier DOLÉ, bien que constatant que ces travaux vont au-delà de la simple remise en état, entraînant inévitablement des dépenses supplémentaires, estime qu'il est en effet intéressant de s'y pencher.

Concernant la salle Emile Robert, M. MARCHAND informe que celle-ci devrait rouvrir en milieu d'année 2024.

Concernant les équipements sportifs, Mme le Maire indique que 50 000,00 € viendront en complément des travaux déjà envisagés à la salle du Bois de la Folie, à la salle de l'Etoile, au boulodrome, au dojo Michel Traineau ainsi qu'à la rénovation du parcours sportif du Bois de la Folie. Cette somme permettra de faire des travaux d'entretien (peintures, ...) dans les salles de sports très utilisées.

M. Didier DOLÉ interroge quant à une augmentation du montant prévisionnel de la ligne budgétaire relative à des acquisitions de terrains qui passerait de 380 000,00 € à 430 000,00 €.

Mme le Maire répond que les 380 000,00 € correspondent aux crédits prévus pour l'acquisition des terrains « DENIAU ». Un complément de 50 000,00 € permettra l'acquisition éventuelle d'autres terrains en cours d'année sans avoir recours à une décision modificative du Conseil Municipal.

De même, M. Didier DOLÉ interroge sur l'augmentation du montant prévisionnel relatif à la mise en valeur des venelles avec des mosaïques passant de 15 000,00 € à 21 300,00 €.

Mme Sandra GIRARDEAU, responsable du Pôle finances, répond que la différence de 6 300,00 € correspond au montant des restes à réaliser de l'année 2023.

20h00 : Arrivée de Mme Estelle BILLEAUD.

Concernant l'association Calypso, bien qu'une ligne soit notée en prévision au Budget Primitif, Mme le Maire informe que le vote de la subvention au titre de l'année 2024 interviendra lors de la séance du Conseil Municipal du 15 avril prochain, M. Alexandre GUILLOTEAU précise que des points restent à discuter compte-tenu du fait que l'association bénéficie désormais d'un financement direct de la CAF.

20h02 : M. Jérôme LANDA quitte la salle.

Concernant l'extension du lotissement de La Balière, M. Jean-Claude MARCHAND informe que la préparation de la commercialisation sera confiée à Vendée Expansion.

20h03 : M. Jérôme LANDA reprend sa place autour de la table.

Concernant le personnel, M. Jean-Claude MARCHAND informe qu'il est de plus en plus difficile de recruter.

Mme le Maire précise qu'en effet la revalorisation des salaires ne dépend pas de la Commune, les agents étant rémunérés selon la catégorie à laquelle ils sont rattachés. Elle rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 janvier 2024, avait voté une prime exceptionnelle en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents de la Commune.

Concernant les services techniques, une provision de 130 000,00 € a été inscrite en vue du remplacement d'un robot-tondeuse et d'un véhicule vétuste en fin de vie. Mme le Maire précise que ce dernier sera remplacé par un utilitaire électrique afin de, progressivement, décarboner le parc de véhicules de la Ville.

M. Didier DOLÉ interroge sur l'inscription d'une ligne à 50 000,00 € pour un mur rue de L'Aubépin.

M. Jean-Claude MARCHAND répond qu'il s'agit d'un mur que la Commune doit réaliser en délimitation d'un jardin et de la voirie sur le secteur « Les Terrasses », en vue d'un élargissement d'accès.

M. Didier DOLÉ interroge quant à l'aménagement du point de collecte à proximité de cette rue.

M. Jean-Claude MARCHAND précise que la Commune doit assurer les travaux liés aux VRD (Voirie et Réseaux Divers), le SCOM ayant à sa charge la pose des containers.

M. Didier DOLÉ demande confirmation sur la provision de 30 000,00 € pour la vidéoprotection.

Mme le Maire rappelle que ce point a été discuté en séance du 18 décembre 2024 et qu'un référent de gendarmerie fera une présentation devant le Conseil lors de la séance du 15 avril prochain.

Chacun des quatre budgets de la Commune comporte une partie « fonctionnement » et une partie « investissement ».

## **BUDGET GENERAL 2024 (PJ 1 : pages 1 à 9, 12 à 15 + PJ 3)**

### **Section de fonctionnement**

Les recettes s'élèveront à 8 653 230,97 €. Les dépenses sont prévues à hauteur de 5 382 579,34 € ce qui permet de dégager un excédent de 3 270 651,63 € qui sera viré à la section d'investissement.

Le détail de la section de fonctionnement figure en annexe.



### **Section d'investissement**

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à 6 429 674,15 €.  
Le programme des recettes et dépenses figure en annexe du rapport de présentation.

### **Délibération n°12 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif Général 2024 tel que présenté en séance et s'équilibrant ainsi :

- Recettes de fonctionnement	8 653 230,97 €
- Dépenses de fonctionnement	8 653 230,97 €
- Recettes d'investissement	6 429 674,15 €
- Dépenses d'investissement	6 429 674,15 €

## **BUDGET ANNEXE « PEPINIÈRES D'ENTREPRISES » 2024 (PJ 1 : page 18)**

### **Section de fonctionnement**

Les recettes s'élèveront à 108 601,89 € Les dépenses sont prévues à hauteur de 72 250 €, ce qui permet de dégager un excédent de 36 351,89 € qui sera viré à la section d'investissement.

### **Section d'investissement**

La section est équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de 94 323,25 €.

### **Délibération n°13 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif annexe « Pépinières d'Entreprises » 2024 tel que présenté en séance et s'équilibrant ainsi :

- Recettes de fonctionnement	108 601,89 €
- Dépenses de fonctionnement	108 601,89 €
- Recettes d'investissement	94 323,25 €
- Dépenses d'investissement	94 323,25 €

## **BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA BALIERE » 2024 (PJ 1 : page 20)**

### **Section de fonctionnement**

La section est équilibrée en recettes et en dépenses à 1 199 545,55 €.

### **Section d'investissement**

La section est équilibrée en recettes et en dépenses à 1 549 243,75 €.

### **Délibération n°14 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif annexe « Lotissement de La Balière » 2024 tel que présenté en séance et s'équilibrant ainsi :

- Recettes de fonctionnement	1 199 545,55 €
- Dépenses de fonctionnement	1 199 545,55 €
- Recettes d'investissement	1 549 243,75 €
- Dépenses d'investissement	1 549 243,75 €

## **BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HAUTS DU PRIEURE » 2024 (PJ 1 : page 23)**

### **Section de fonctionnement**

La section est équilibrée en recettes et en dépenses à 151 814,78 €.

### **Section d'investissement**

La section est équilibrée en recettes et en dépenses à 96 319,21 €.

**Délibération n°15 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif annexe « Lotissement Les Hauts du Prieuré » 2024 tel que présenté en séance et s'équilibrant ainsi :

- Recettes de fonctionnement	151 814,78 €
- Dépenses de fonctionnement	151 814,78 €
- Recettes d'investissement	96 319,21 €
- Dépenses d'investissement	96 319,21 €

**16- Vote des subventions 2024 (PJ 1 : page 24)**

*Rapporteur : Mme Lydie AVOINE*

Conformément à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le versement de subventions à certaines associations Pouzaugaises.

L'enveloppe globale inscrite au budget, pour les subventions 2024, est de 430 000,00 €.

Mme Lydie AVOINE invite les Conseillers Municipaux à reprendre le tableau récapitulatif des subventions proposées.

Elle rappelle que l'Office Municipal des Sports (OMS) est composée de 16 associations sportives. La subvention globale de 33 500,00 € est ensuite répartie entre ces associations selon un mode de calcul propre à l'OMS. Cette répartition sera soumise au vote du Conseil Municipal lors de la séance du 15 avril 2024.

Concernant l'association relative au Comité de Jumelage Pouzauges-Eye-Meitingen, il s'agit d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du déplacement en Allemagne pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire.

Quant à l'association Les Amis des Moulins du Terrier Marteau, celle-ci sollicite une subvention de 2 800,00 €.

Mme le Maire précise que si l'animation du site a bien fonctionné pendant plusieurs années il est difficile au meunier de tout conjuguer : fonctionnement des moulins, visites et fabrication du pain.

De plus, Mme le Maire considère qu'il faut tenir compte de cette particularité de moulins jumeaux et de l'intérêt de l'animation de ce site.

Aussi, pour faire face aux dépenses liées au recrutement de deux saisonniers à mi-temps, il est proposé de revaloriser le montant prévu initialement (500,00 €) en inscrivant une subvention égale à celle demandée (2 800,00 €). A noter que le meunier assurera également quelques visites en plus des saisonniers.

En ce qui concerne le Théâtre de la Folie, Mme le Maire propose de revaloriser également la subvention proposée en la passant de 200,00 € à 300,00 €, ce montant correspondant au coût d'une soirée pour l'association à L'Echiquier.

Mme Lydie AVOINE indique que l'association Entr'eux Parenthèses (structure d'accueil d'adultes en situation de handicap) quittera les locaux de l'ancienne Trésorerie mais reste à Pouzauges, dans un bâtiment privé.

M. Didier DOLÉ interroge sur le montant de 40 000,00 € au bénéfice du CCAS.

Mme le Maire et Mme Nicole FIORI répondent que cette subvention vise à couvrir les différentes actions du CCAS de la Commune : portage de repas et le salaire de l'agent, dispositif argent de poche, dispositif d'aide au permis de conduire, pass-culture, groupe solidaire des Ournais, location du logement des Ournais, visiteuses de l'EHPAD Les Collines, goûter des aînés, ...

M. Jean-Claude MARCHAND précise que le CCAS prend en charge environ 18 000,00 € pour limiter l'augmentation du coût des repas des personnes livrées.

**Délibération n°16 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, Mme Isabelle BROSSET ne prenant pas part au vote et la procuration de M. Jean-Michel BEAUFFRETON à Mme Sophie BÉNÉTEAU n'étant pas prise en compte, décide d'attribuer les subventions suivantes :

SUBVENTIONS	VOTE 2024	Commentaires
<b>SPORTS</b>		
<b>Associations sportives adhérentes à l'OMS</b>		
	33 500,00 €	
Pouzauges Vendée Hand Ball	5 000,00 €	Maintien en National
Pouzauges Bocage Football Club	2 500,00 €	Subvention pour le Mondial Minimes
<b>Hors OMS</b>		
Dans'Attitude	750,00 €	
Quintessence	200,00 €	
Les Marcheurs des Collines	500,00 €	
Pom N'Dance Pouzauges	400,00 €	
<b>ECOLES ET ASSOCIATIONS A BUT EDUCATIF</b>		
Ecole publique Jules Verne - classe découverte	30 € / élève Pouz.	Acter 1 fois dans la scolarité (classes CE2 CM1 CM2)
Bibliorêve (école Jules Verne)	500,00 €	
<b>COLLEGES</b>		
Association sportive Collège Gaston Chaissac	500,00 €	
Association Sportive du Collège Antoine de Saint-Exupéry	500,00 €	
OGEC Collège Antoine de Saint-Exupéry	330,00 €	
<b>ASSOCIATIONS A BUT SOCIAL</b>		
ADAMAD Nord Est Vendée	150,00 €	
Banque alimentaire de Vendée	200,00 €	
MAF Ô Temps d'une Pause	500,00 €	
Entr'eux Parenthèses	500,00 €	Résiliation du bail de location au 06/05/2024 : loyers + charges : 1 048,00 €
Esmeralda	500,00 €	Prix d'une valise pédagogique
Les Amis de la Résidence Les Collines	1 500,00 €	
Entraid'Addict 85	100,00 €	
Vie Libre	100,00 €	
<b>ASSOCIATIONS A BUT CULTUREL</b>		
Ecole de Musique Pouzauges	27 000,00 €	
Accueil des aînés (Chorale du Puy Lory)	400,00 €	
Ensemble Vocal La Caldarane	500,00 €	
Comité de Jumelage Pouzauges-Eye-Metingen	7 000,00 €	
Les Fous des Puys (échecs)	100,00 €	
Les Amis des Moulins du Terrier Marteau	2 800,00 €	
L'Œuf au Riz	1 200,00 €	
Théâtre de la Folie	300,00 €	
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>		
Comité d'union asso. et sections patriotiques (Anciens combattants)	300,00 €	
Association Ecologique du Haut Bocage Vendéen	150,00 €	
<b>AUTRES PARTICIPATIONS (hors compte 6574)</b>		
CCAS Ville - 657362	40 000,00 €	

### 17- Conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000,00 €

Rapporteur : Mme Laurence BRISSEAU-JAUZELON

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la signature d'une convention est obligatoire entre la collectivité et l'association lorsque la subvention attribuée dépasse 23 000,00 €.

L'Ecole de Musique est bénéficiaire d'une subvention de 27 000,00 €.

La convention régira les rapports entre la Commune et l'association. Elle fixera notamment les modalités de versement des subventions, acomptes, soldes...

#### **Délibération n°17 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer, avec l'Ecole de Musique, la convention arrêtant les conditions d'octroi de la subvention de 27 000,00 €.

## 18- Budget Général – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Mise à jour

Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) sont définies et régies par les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°97-175 du 20 février 1997.

20h31 : Mme Lydie AVOINE quitte la salle.

### Rappel du contexte ou de l'existant et références

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissements qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme :

- la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ; dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple) ;
- les Crédits de Paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP ;
- toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent également faire l'objet d'une délibération.

### Motivation et opportunité de la décision

Par délibérations successives, le Conseil Municipal a créé plusieurs AP/CP. Les avancées des projets faisant l'objet de ces AP/CP nous amènent :

- à en clôturer deux ;
- à en réviser quatre ;

20h33 : Mme Lydie AVOINE reprend sa place autour de la table.

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
AP17-C	Aménagement de la voirie et réhabilitation des réseaux du Haut de la Ville	892 861,98 €	550,73 €	2 760,00 €	- €	8 039,91 €	733 109,71 €	148 401,63 €	- €	A clôturer
AP18-E	Centre des Remparts	2 643 713,50 €	13 977,80 €	104 644,09 €	144 992,74 €	1 036 111,70 €	1 280 904,94 €	57 249,74 €	5 832,49 €	A clôturer
AP18-F Révision	Réhabilitation de la salle omnisports Largeteau	1 171 838,37 €	531,80 €	- €	36 211,25 €	588 010,20 €	462 906,32 €	4 978,80 €	- €	79 200,00 €
	TOTAUX	4 708 413,85 €	15 060,33 €	107 404,09 €	181 203,99 €	1 632 161,81 €	2 476 920,97 €	210 630,17 €	5 832,49 €	79 200,00 €

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP21-G Révision	Salle Emile Robert	2 148 899,54 €	6 148,31 €	96 560,77 €	1 157 696,46 €	888 494,00 €				
AP21-H Révision	Groupe scolaire - Ecole Jules Verne	6 116 115,57 €	492,47 €	18 281,77 €	8 054,33 €	386 887,00 €	1 500 000 €	2 095 000 €	1 053 700 €	1 053 700 €
<b>TOTAUX</b>		<b>8 265 015,11 €</b>	<b>6 640,78 €</b>	<b>114 842,54 €</b>	<b>1 165 750,79 €</b>	<b>1 275 381,00 €</b>	<b>1 500 000 €</b>	<b>2 095 000 €</b>	<b>1 053 700 €</b>	<b>1 053 700 €</b>

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
AP23 - A Révision	Rénovation thermique des bâtiments	4 764 761 €	-	234 841 €	300 000 €	350 000 €	1 447 200 €	973 600 €	729 560 €	729 560 €
<b>TOTAUX</b>		<b>4 497 761 €</b>	<b>- €</b>	<b>234 841 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>1 447 200 €</b>	<b>973 600 €</b>	<b>729 560 €</b>	<b>729 560 €</b>

Les dépenses seront financées par le FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA), les subventions, l'autofinancement, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

Mme le Maire dit que ces tableaux permettent de visualiser l'étalement financier des opérations conséquentes de la Commune.

**Délibération n°18 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de clôturer l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement liée :
  - à l'aménagement de la voirie et la réhabilitation des réseaux du haut de la ville ;
  - au Centre des Remparts ;
- décide de réviser les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement relatives :
  - à la réhabilitation de la salle omnisports Largeteau ;
  - à la salle Emile Robert ;
  - au centre périscolaire ;
  - à la rénovation énergétique des bâtiments ;
- autorise Mme le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondant aux Crédits de Paiement (n+1) indiqués dans les tableaux ci-dessus, jusqu'à l'adoption du budget (n+1).

**19- Salle Emile Robert – Avenants aux marchés de réhabilitation de la salle**

*Rapporteur : Mme le Maire*

Par délibération n°CM07032022-01B du 7 mars 2022, le Conseil Municipal a validé l'Avant-Projet Détaillé relatif à la rénovation énergétique de la salle Emile Robert, ainsi que l'enveloppe financière et le plan de financement liés à cette opération.

Puis, par délibération n°CM17102022-02 du 17 octobre 2022, il a décidé de l'attribution des marchés pour la réhabilitation de cette salle.

Le chantier nécessite la passation de deux nouveaux avenants permettant d'ajuster les marchés aux travaux en cours d'exécution, tels que détaillés ci-dessous :

<b>Avenant n°2 - Lot n°1 : Terrassement-VRD</b> Reprise de bordures et abaissement regard rue de Millette Regard alimentation AEP	Charier TP Sud Cerizay	4 136,91 € HT
<b>Avenant n°2 – Lot n°7 : Menuiseries intérieures</b> Remplacement poutre technique support d'éclairage de scène (- 21 271,77 € HT) Nouvelle poutre technique support d'éclairage de scène, plateformes, projecteur, structure monotube complémentaire (19 011,67 € HT)	Djimmy VAILLANT Pouzauges	-2 260,10 € HT

Cela porterait l'ensemble des marchés de travaux à la somme de : 1 540 866,37 € HT détaillée comme suit :

N°	Lot	Entreprises	Total travaux					
			HT	Avenants précédents	Avenant HT - CM du 18/03/2024	% des avenants	HT	TTC
1	Terrassement - VRD	CHARIER TP	178 912,57	0,00	4 136,91	2,31%	183 049,48	224 599,94
	<i>Sous-Traitant CHARIER TP</i>	CAJEV	6 394,04				6 394,04	6 394,04
	<i>Sous-Traitant CHARIER TP</i>	JOKER TP	18 308,80				18 308,80	18 308,80
2	Démolition - Gros-œuvre	BLOUIN	112 662,97	9 750,80		8,65%	122 413,77	146 896,52
3	Charpente bois	LCA	150 307,60	6 387,12		4,25%	156 694,72	188 363,66
	<i>Sous-Traitant LCA</i>	FOUCHER Laurent	1 650,00				1 650,00	1 650,00
4	Couverture - étanchéité	BATITECH	217 854,83	-24 756,22		-11,36%	193 098,61	234 591,13
	<i>Sous-Traitant BATITECH</i>	MILIBAT	14 364,00				14 364,00	14 364,00
5	Ravalement	ADV	31 487,80				31 487,80	37 785,36
6	Menuiseries extérieures	SERRURERIE LUCONNAISE	172 014,87				172 014,87	206 417,84
7	Menuiseries intérieures	VAILLANT Djimmy	149 578,87	-12 423,07	-2 260,10	-9,82%	134 895,70	161 874,84
8	Cloisons - Faux plafonds	GODARD PICC	51 643,47	18 016,05		34,89%	69 659,52	83 591,42
9	Chape - Isolation	CARON	13 690,70				13 690,70	16 428,84
10	Carrelage	CARON	43 042,22	1 184,00		2,75%	44 226,22	53 071,46
11	Peintures	LAPORTE VINCEDEAU	30 174,57				30 174,57	36 209,48
12	Electricité	SNGE	115 700,00	8 671,59		7,49%	124 371,59	149 245,91
13	Chauffage - Plomberie - Ventilation	SCES	150 021,33				150 021,33	180 025,60
	<i>Sous-Traitant SCES</i>	BILLAUD ISOLATION						
14	Mur mobile	EOLE	12 156,00				12 156,00	14 587,20
15	Travaux paysagers	CAJEV	62 194,65				62 194,65	74 633,58
<b>TOTAL MARCHÉ DE TRAVAUX</b>			<b>1 532 159,29</b>	<b>6 830,27</b>	<b>1 876,81</b>		<b>1 540 866,37</b>	<b>1 849 039,64</b>

**Délibération n°19 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve les 2 avenants suivants :
  - > **Avenant n°2 au lot n°1 : Terrassement-VRD de l'entreprise Charier TP Sud de Cerizay**  
pour un montant de + 4 136,91 € HT ;
  - > **Avenant n°2 au lot n°7 : Menuiseries intérieures**  
pour un montant de - 2 260,10 € HT ;
- autorise Mme le Maire à signer les avenants à intervenir et tout document relatif à cette délibération.

## **ENFANCE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES**

**20- Participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame du Donjon (PJ 1 : pages 25 et 26)**

*Rapporteur : M. Alexandre GUILLOTEAU*

Au titre du contrat d'association passé avec l'école privée Notre-Dame du Donjon, la Commune participe financièrement aux dépenses de fonctionnement de cet établissement.

Cette participation de la Commune s'est élevée en 2023 :

- à 661,00 € pour un élève du primaire  
à comparer avec la participation de 598,00 € (CA 2022) pour un élève à l'école Jules Verne
- à 1 575,00 € pour un élève de maternelle  
à comparer à la participation de 1 354,00 € (CA 2022) pour un élève à l'école Françoise Dolto

Le coût de fonctionnement observé pour 2023 dans les écoles publiques est de :

- 744,00 € pour un élève de l'école primaire Jules Verne
- 1 861,00 € pour un élève de l'école maternelle Françoise Dolto

Les montants des forfaits 2024 seraient donc les suivants :

- 744,00 € pour un élève du primaire domicilié à Pouzauges
- 1 861,00 € pour un élève de maternelle domicilié à Pouzauges

**Délibération n°20 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, Mme Elodie RABILIER ne prenant pas part au vote, fixe comme suit le montant de la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame du Donjon, pour l'année scolaire 2023-2024 :

- pour un élève du primaire domicilié à Pouzauges                    744,00 €
- pour un élève de maternelle domicilié à Pouzauges            1 861,00 €

**21- Réévaluation de la participation financière des Communes pour leurs enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pouzauges (PJ 1 : pages 25 et 26)**

*Rapporteur : M. Alexandre GUILLOTEAU*

Conformément à l'article L 212-8 du Code de l'Education, les Communes qui autorisent des enfants domiciliés sur leur territoire à suivre leur scolarité dans l'une de nos écoles publiques doivent participer financièrement à leurs frais de scolarité.

Ainsi, les montants des participations pour l'année 2023-2024 seraient les suivants :

- école publique maternelle Françoise Dolto 1 861,00 € par élève
- école publique primaire Jules Verne 744,00 € par élève

**Délibération n°21 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe comme suit les montants de participation des Communes de résidences de leurs enfants scolarisés dans une école publique de Pouzauges, au titre de l'année scolaire 2023-2024 :

- école publique maternelle Françoise Dolto 1 861,00 € par élève
- école publique primaire Jules Verne 744,00 € par élève

**22- Convention d'habilitation informatique pour le site « monenfant.fr » de la Caisse d'Allocations Familiales**

*Rapporteur : Mme Nicole FIORI*

Pour accompagner et informer les familles tout au long de leur vie de parents (petite enfance, enfance et adolescence), la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a créé le site "monenfant.fr" qui vise notamment à faciliter les recherches des familles en matière d'accueil d'enfants en leur permettant de disposer d'une information personnalisée sur les différentes offres existantes, et notamment les structures d'accueil financées par les Caisses d'Allocations Familiales. Ainsi, l'Espace Jeunes de Pouzauges, en tant que structure d'accueil de loisirs adolescents (ALSH-Accueil de Loisirs Sans Hébergement) y est référencé.

20h43 : M. Pascal BOUSSEAU quitte la salle.

Il est prévu d'enrichir et de mettre à jour au besoin les données relatives à l'Espace Jeunes figurant sur le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) : fonctionnement de la structure, horaires d'ouverture, programmes d'activités proposés, tarifs. Pour ce faire, un Espace professionnel (Extranet) est mis à disposition des partenaires autorisés à renseigner ces informations. La Cnaf est responsable de ce traitement au sens de l'article 4.7 du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Dans ce cadre, il est prévu la signature d'une convention d'habilitation informatique entre la CAF et la Commune pour le renseignement des informations sur l'Espace Jeunes et pour formaliser les modalités de diffusion des données.

**Délibération n°22 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Mme le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la convention d'habilitation informatique "structures" concernant la mise en ligne sur le site "monenfant.fr" de données relatives aux établissements et services référencés sur le site.

## URBANISME - TRAVAUX

**23- Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023 (PJ 4)**

*Rapporteur : Mme le Maire*

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit débattre, chaque année, du bilan de la politique foncière menée par la Commune, bilan qui est annexé au Compte Administratif.

Mme le Maire présente et commente les tableaux projetés relatifs aux acquisitions et cessions immobilières 2023.

20h45 : M. Pascal BOUSSEAU reprend sa place autour de la table.

**Délibération n°23 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve la façon dont les cessions et acquisitions immobilières ont été réalisées en 2023.



## **24- Acquisition de la parcelle AB n°534 rue du Bourg Belard**

Rapporteur : M. Christian PELLETIER

La Commune a proposé à \_\_\_\_\_ de lui acheter sa parcelle cadastrée section AB n°534 de 271 m<sup>2</sup> située au pied du château. Cette parcelle, située entre deux propriétés communales (AB n°533 et 535), permettrait de mettre en place de l'éco-pâturage.

Par courrier en date du 26 février 2024, \_\_\_\_\_ a fait part de son accord pour une vente au prix de 500,00 € net vendeur.

M. Christian PELLETIER commente le plan projeté.

### **Délibération n°24 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AM n°534 de 271 m<sup>2</sup>, située rue du Bourg Belard et appartenant à \_\_\_\_\_ au prix de 500,00 € net vendeur ;
- autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié correspondant, les frais étant à la charge de la Commune.

## **TOURISME**

## **25- Convention de collaboration pour délégation de missions à l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges**

Rapporteur : Mme Patricia DEBELLOIR-POUPIN

Par courriel en date du 5 février 2024, l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges a transmis à la Commune une proposition de convention relative à la délégation de certaines de nos animations touristiques.

20h50 : Mme Line VILLATEAU quitte la salle.

L'objectif de cette convention est de maintenir une base de travail identique à 2023 pour un montant similaire, soit 5 940,00 € pour 220 heures de missions estimées.

Suite au bilan estival, différents scénarii sont proposés comme suit :

- l'Escapade Nocturne deviendrait « Les Venelles au Crépuscule » et l'itinéraire serait modifié pour emprunter principalement celles autour de la rue Catherine de Thouars (*les venelles du Grippaud et de la Sente des Terrasses ne feraient donc plus partie du circuit*) et l'aspect « labyrinthe » serait ainsi plus valorisé ;
- les visites insolites seraient maintenues au Vieux Pouzauges pendant les petites vacances, permettant ainsi de proposer une offre moins tournée vers le centre-ville et le château dont le nettoyage serait à prévoir uniquement pour la saison estivale ; elles seraient organisées plutôt en après-midi et seraient suivies d'un goûter afin de faciliter les échanges entre participants ;
- les visites « flash » du château ainsi que les visites guidées (ville, château, églises) resteraient inchangées.

Par cette convention, l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges s'engagerait également à poursuivre l'accompagnement de la Commune dans son développement touristique :

- communication en lien avec Station Verte, Petite Cité de Caractère® (*participation aux groupes de travail de la Commune sur les venelles, la mise en scène du récit et le château*) ;
- accompagnement sur le jeu d'enquête ;
- réservation si nécessaire pour les Apéros Contés et autres animations ;
- communication sur différents supports : dépliants touristiques, site internet, réseaux sociaux.

20h53 : Mme Line VILLATEAU reprend sa place autour de la table.

**Délibération n°25 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- accepte les propositions de l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges dans le cadre d'une délégation de missions d'animations pour l'année 2024 ;
- autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

## RESSOURCES HUMAINES

### **26- Protection Sociale Complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents**

*Rapporteur : Mme le Maire*

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la Fonction Publique Territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique Territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90 % de la rémunération annuelle nette (TBI-Traitement de Base Indiciaire, NBI-Nouvelle Bonification Indiciaire, RI-Régime Indemnitaire).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50 % des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le Code de la Commande Publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les cinq Centres de Gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation et de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, le Centre de gestion de la Vendée a décidé, avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre performante et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, puis en santé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de la Vendée et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Vendée et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire régionale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de Gestion de la Vendée et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire sont parmi les tous premiers Centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la Vendée, par délibération du 30 janvier 2024, a autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence, en conformité avec le Code de la Commande Publique, pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation, d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives, éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Madame le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Vendée afin de mener la mise en concurrence.

Le Comité Social Territorial, en date du 12 février 2024, a émis un avis favorable à cette procédure.

Mme le Maire précise que, comme cela est le cas pour les entreprises privées, la prise en charge du risque Prévoyance des agents est aujourd'hui une obligation pour les collectivités. La délibération présentée vise à donner mandat au Centre de Gestion de la Vendée pour conduire et organiser, avec les 4 autres Centres de Gestion des Pays de la Loire, la mise en place de cette réforme.

### **Délibération n°26 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, la procuration de Mme Marina LERAY à Mme Lydie AVOINE n'étant pas prise en compte :

- décide de donner mandat au Centre de Gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- décide de donner mandat au Centre de gestion de la Vendée pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;
- autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **27- Tableau des effectifs - Création de postes d'emplois saisonniers**

*Rapporteur : Mme Estelle BILLEAUD*

Pour assurer le fonctionnement normal des services municipaux durant la saison estivale de 2024, il conviendrait de créer les emplois suivants :

- un poste saisonnier d'opérateur des activités physiques et sportives de 2 mois à temps complet, sur un indice de rémunération brut 367, afin d'assurer la surveillance et l'animation de la baignade au lac pour cet été ;
- un poste d'adjoint technique saisonnier à temps complet pour 4 mois au service « Espaces verts - Voirie », sur un indice de rémunération brut 367 ; ce renfort serait nécessaire dès le printemps au vu de la charge de travail du service ;
- un poste d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet pour 2 mois, sur un indice de rémunération brut de 367, afin de renforcer le service de police municipale ;
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet pour 2 mois, sur un indice de rémunération brut de 367, afin d'assurer un renfort au sein de l'espace jeunes ;
- un poste d'adjoint administratif à temps complet de 3 mois, sur un indice de rémunération brut de 367, pour assurer le renfort des services pendant les congés annuels.

### **Délibération n°27 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide le recrutement contractuel :
  - ▷ d'un opérateur des activités physiques et sportives à temps complet pour deux mois, sur l'indice brut 367 ;
  - ▷ d'un adjoint technique à temps complet pour quatre mois, sur l'indice brut 367 ;
  - ▷ d'un agent de surveillance de la voie publique à temps complet pour deux mois, sur l'indice brut 367 ;
  - ▷ d'un adjoint territorial d'animation à temps complet pour deux mois, sur l'indice brut 367 ;
  - ▷ d'un adjoint administratif à temps complet pour trois mois, sur l'indice brut 367 ;
- autorise le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus, au budget, chapitre 012.

## Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Commandes et marchés publics

Objet	Entreprise	Montant TTC
Formation des agents « La communication dans le travail »	HAY FORMATION CONSEIL Saint-Jouin-de-Marnes	5 838,00 €
Poignées de portes et cylindres école Jules Verne	BOSCHAT-LAVEIX Lamballe	1 178,16 €
Fournitures pour broyeur d'accotement et balayeuse service Espaces verts	AGRI VS SARL – SCAR Saint-Mesmin	1 610,78 €
Cérémonie des vœux à la population	BOULANGERIE GOBIN Pouzauges	1 125,00 €
Produits d'entretien	ORAPI HYGIENE ANGERS Angers	3 468,32 €
Fournitures poignées de porte et cadenas service Bâtiments	FOUSSIER Nantes	582,55 €
Fournitures électriques pour halte SDF suite au passage de la SOCOTEC	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION Boulogne-Billancourt	729,86 €
Centrale d'alarme salle de l'Etoile	REXEL LES HERBIERS Les Herbiers	478,66 €
Atelier initiation mosaïque le 05/04/2024 dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art	RIBAUD SOPHIE Mauges-sur-Loire	852,00 €
Formation agents « Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1) »	PROTECTION CIVILE DE LA VENDEE La Roche-sur-Yon	1 430,00 €
Formation agents « Manipulation d'extincteurs »	PROTECTION CIVILE DE LA VENDEE La Roche-sur-Yon	1 350,00 €
Réparation fuite sur la toiture école Françoise Dolto	COUVR'ETANCHE Pouzauges	415,80 €
Concert Fête de la Musique le 21/06/2024	JUST FOR SWING - LES FRERES BERTRAND Saint-Laurent-sur-Sèvre	800,00 €
Fourniture de pièces pour jeu extérieur école Françoise Dolto	PCV COLLECTIVITES Echiré	450,00 €
Stock fournitures service Bâtiments	WURTH FRANCE SA Erstein	540,79 €
Animation manège à pédales "Le musicavélo » 13/07/2024	BOURON BERNARD Bretignolles-sur-Mer	560,00 €
Formation agents "Recyclage habilitations électriques BE BS"	SAFE Essarts-en-Bocage	460,80 €
Formation agents "Autorisation conduite engin de chantier - Catégorie A-E-F"	SAFE Essarts-en-Bocage	1 699,20 €
Formation agents "Autorisation conduite nacelle - Catégories 1B et 3B"	SAFE Essarts-en-Bocage	1 062,00 €
Formation initiale 1 agent « Autorisation Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) » - Encadrant	SAFE Essarts-en-Bocage	456,00 €
Formation recyclage2 agents « Autorisation Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) » - Encadrant / Concepteur	SAFE Essarts-en-Bocage	456,00 €
Formation initiale 7 agents « Autorisation Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) » - Initial (6)+ recyclage (1)	SAFE Essarts-en-Bocage	550,68 €
Concert – Apéro conté à l'EHPAD des Collines 10/08/2024	RADIO VESPA Nantes	760,00 €
Mobilier Salle Emile Robert	Lafa COLLECTIVITES Aurillac	49 877,47 €

Mise en culture des jardinières	JARDINERIE DE L'ETOILE Pouzauges	567,60 €
Fournitures électriques suite passage SOCOTEC et lumières extérieures club house stade Jacques Chartier	YESSS ELECTRIQUE Les Herbiers	646,76 €
Matériels pour les électriciens	WURTH FRANCE SA Erstein	864,91 €
Clôture stade Jacques Chartier	VERTE PLENITUDE PAYSAGISTE Pouzauges	3 716,78 €
Piquets pour lisse au bois de la Folie et tuteurs suite "1 bébé 1 arbre" 2023	GODET KÉVIN La Caillère-Saint-Hilaire	2 637,00 €
Fleurissement annuel	JARDINERIE DE L'ETOILE Pouzauges	5 856,94 €
Outillage divers service Bâtiments (batterie, déboucheur, mallettes)	CEDEO Les Herbiers	4 282,21 €
Fournitures remise en état des jeux extérieurs divers sites	PCV COLLECTIVITES La Roche-sur-Yon	1 309,92 €
Diagnostics amiante et plomb pour la démolition de la maison 5 rue Charles Largeteau et d'un modulaire rue de Véziers	E-maidiag La Roche-sur-Yon	1 840,00 €
Achat de matériels (scie, visseuses, meuleuse, perforateur) service Bâtiments	FOUSSIER Nantes	2 815,57 €
Mission SPS - aménagement rue Catherine de Thouars, rue Alphonse Delavau et chemin des Puys	SAFE Essarts-en-Bocage	1 980,00 €
Matériel pour le Club Subaquatique	LA PALANQUEE Palavas-les-Flots	592,90 €
Réfection ouverture Mairie rue Georges Clemenceau suite sinistre du 17/06/2023	STYL'FACADES SARL Sèvremont	1 068,00 €
Tables de tennis de tables	INTERSPORT - MODERN SPORT Les Herbiers	2 000,00 €
Location toilettes sèches pour le 13/07/2024	ECO LOC EVENT Bressuire	834,00 €
Location toilettes sèches animation château 18/07/2024	ECO LOC EVENT Bressuire	744,00 €
Location toilettes sèches animation château 01/08/2024	ECO LOC EVENT Bressuire	744,00 €
Location toilettes sèches animation château 04/07/2024	ECO LOC EVENT Bressuire	744,00 €
3 Agents de sûreté Fête de la Musique du 21 juin de 20h à 2h	SURETE 85 Saint-André-Goule-d'Oie	561,60 €
4 Agents de sûreté festivités du 13 juillet de 21h à 3h	SURETE 85 Saint-André-Goule-d'Oie	1 140,48 €
Cabaret interactif d'improvisation théâtrale - Apéro-conté du 6 juillet 2024	LA PIOCHE IMPROVISATION Carquefou	1 500,00 €
Remplacement de la centrale d'alarme incendie et installation de l'alarme intrusion Cantine Ecole Jules Verne	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION Boulogne-Billancourt	1 186,69 €
Location d'une mini-pelle pour l'installation de tables au Bois de la Folie, pose de bordures et curage	ETA ROTURIER RAPHAEL La Pommeraie-sur-Sèvre	456,00 €
Remise aux normes du branchement incendie de la salle Emile Robert	VEOLIA EAU La Roche-sur-Yon	803,63 €
Laveur haute pression et tuyaux	A&MS GROUPE TECNAGRI Pouzauges	2 263,97 €
Location d'un camion frigorifique du 15 au 23 février inclus - portage repas cantine école publique	MCN DISTRIBUTION - SUPER U Pouzauges	756,00 €
Feu d'artifice sonorisé pour le 13/07/2024	REVES D'ENFANTS SARL Saint-Jean-de-Boiseau	7 500,00 €
Fourniture et pose d'un mécanisme de rénovation	VERRE SOLUTIONS	3 970,80 €

sur une porte automatique coulissante (Immeuble 9 place de l'église)	Couëron	
Pare-feu physique et accès VPN informatique Mairie	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	4 341,60 €
Désinsectiseurs pour les cantines des écoles Françoise Dolto et Jules Verne	YESSS ELECTRIQUE Les Herbiers	818,32 €
Réparation désenfumage salle de l'Etoile	SAFE Essart-en-Bocage	6 188,64 €
Regard alimentation eau potable Salle Emile Robert	CHARIER TP SUD Cerizay	3 232,98 €
Location de nacelle pour l'élagage dans divers espaces verts	VENDEE LOCATION – VLOK Les Herbiers	2 265,07 €
Interventions "Action nutrisport » pour ateliers multisports	COMITE DEPART. OLYMPIQUE ET SPORTIF DE VENDEE La Roche-sur-Yon	625,00 €
Spectacle par le groupe Léon & Léon - Passeurs de Rêves, le 17/08/2024 - Apéro-conté	ACTARUS PRODUCTION SARL Val d'Erdre Auxence	1 320,00 €
Fertilisation stade Jacques Chartier	ECHO VERT ATLANTIQUE Niort	3 166,44 €
Défibrillateur extérieur salle Emile Robert	SCHILLER FRANCE SAS Bussy-Saint-Georges	1 966,98 €
Acquisition de 3 défibrillateurs automatiques en remplacement des précédents	SCHILLER FRANCE SAS Bussy-Saint-Georges	2 727,60 €
Assistance règlementaire sur le barrage de l'Espérance	ISL Ingénierie Angers	7 056,00 €
Fourniture pour claustras salle Emile Robert	FOUSSIER Nantes	843,12 €
Accotement village de la Grange	GAUBERT T.P Pouzauges	966,00 €
Fertilisation stade André Jacob	EDP Chantonnay	1 209,90 €
Fleurissement 2024	EDP Chantonnay	1 287,78 €
Réparations divers bâtiments suite à l'entretien annuel	GEOSOLAIR Mouillerons-Saint-Germain	3 225,72 €
Diagnostic amiante de chaussée Rue Catherine de Thouars, rue Alphonse Delavau et chemin des Puys (suite carottage des couches bitumineuses de la voie)	AGIR LABORATOIRE Le Poiré-sur-Vie	2 186,54 €
Diagnostic amiante avenue des Sables (suite carottage des couches bitumineuses de la voie)	AGIR LABORATOIRE Le Poiré-sur-Vie	610,38 €
Convention programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2024	SyDEV La Roche-sur-Yon	20 000,00 €
Convention éclairage parking salle Emile Robert (Place Meitingen)	SyDEV La Roche-sur-Yon	27 312,00 €
Convention effacement réseaux chemin des Puys et partiel avenue de Bellevue	SyDEV La Roche-sur-Yon	50 390,00 €
Convention éclairage neuf chemin des Puys et partiel avenue de Bellevue	SyDEV La Roche-sur-Yon	12 560,00 €
Convention réseau gaz extension lotissement La Balière	GRDF La Roche-sur-Yon	18 605,00 €

## Décisions

- **Signature avenant N°1 d'une convention de bail professionnel**  
avec l'auto-école MASSON  
représentée par Mr Emmanuel MASSON locataire  
pour la location d'un local situé 18 rue Georges Clemenceau  
avec un sous-locataire Mr Roland JAUZELON.  
Monsieur Roland JAUZELON a cessé son activité au 31/01/2024.  
L'article 7- cession sous-location de la convention n'a plus lieu d'être au 1er février 2024.  
A cette date, Monsieur MASSON ne pourra plus sous-louer le local désigné ci-dessus.  
L'avenant n°1 de cette convention de bail professionnel supprime l'article 7.  
Pas d'incidence financière

M. Didier DOLÉ interroge Mme le Maire sur certaines commandes présentées dans le tableau des commandes et marchés ci-dessus.

M. Jean-Claude MARCHAND précise que la fourniture et la pose d'un mécanisme de rénovation sur une porte automatique coulissante sur l'immeuble 9 place de l'église correspond à la boulangerie « Les Folies du Roy » dont l'entretien incombe à la Mairie en tant que propriétaire.

Quant à l'assistance règlementaire sur le barrage de l'Espérance, M. Christian PELLETIER indique qu'il s'agit d'interventions suite à un contrôle de sécurité de la digue par la DREAL.

M. Nicolas BOSSARD, Directeur Général des Services, précise que la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) après une visite de contrôle, a posé de nombreuses prescriptions à l'égard de la Commune, en matière de gestion de la digue du lac, celle-ci étant considérée comme un barrage.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### Camping du Lac

M. Jacques BALLAY interroge Mme le Maire sur le fait que le camping se vide de ses mobil-homes.

Mme le Maire informe qu'elle a rencontré un responsable de « Deuxième Adresse », propriétaire du site, qui l'a informée de la mise en vente du camping et de l'intérêt porté par un acquéreur potentiel pour en faire un camping traditionnel.

#### Agence bancaire CIC

Mme le Maire informe que le Directeur du CIC a fait part de la fermeture de son agence de Pouzauges pour un regroupement avec celle des Herbiers. Elle déplore ce déménagement qui aura un impact sur le centre-ville, les services étant aussi importants que les commerces en centre-bourg.

M. Jacques BALLAY regrette d'autant plus cette situation compte-tenu également de la fermeture du salon de coiffure jouxtant cette agence.

#### Emission Europe 2

Mme le Maire informe que M. Clément LANOUE animera une émission sur la radio Europe 2 à Pouzauges le vendredi 29 mars prochain.

#### Société KALHYGE

Mme le Maire informe d'une réunion organisée le jeudi 28 mars prochain, en Sous-Préfecture, avec les services de l'Etat.

#### Conseil Communautaire du 6 février 2024

M. Jean-Claude MARCHAND fait un compte-rendu succinct du Conseil Communautaire du 6 février 2024.

Mme le Maire informe que MM Jean-Claude MARCHAND et Jérôme LANDA sont les référents de la Commune dans le cadre d'une réflexion partagée au sein de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges sur la participation citoyenne.

M. Didier DOLÉ informe vouloir faire une déclaration officielle concernant la nouvelle antenne Free 5G de la rue des Lilas, sur le site de Mon Brico.



Déclaration de M. Didier DOLÉ au nom du groupe Vivre Pouzauges Ensemble Naturellement :

Mme le Maire,  
Mmes et Ms les adjoints,  
Mmes et Ms les conseillers municipaux,

Suivant les décisions prises :

- lors de la réunion d'urbanisme du 23 février 2023 avec la « Demande d'un Refus »,  
- de la réunion d'urbanisme du 22 mars 2023 avec la mention « Dossier incomplet »,  
- et des réunions d'urbanisme du 26 avril 2023, du 23 mai 2023, du 21 juin 2023, où là, une autorisation est « accordée avec réserve » à SAS FREE MOBILE pour l'installation d'une antenne mobile (à priori en 5G) sur le site MON BRICO – SAS GATARD rue Ferchaud de Réaumur.

Cette décision positive, pour laquelle nous avons toujours fait savoir notre désaccord, est maintenant effective. Pendant les vacances de février 2024, l'antenne est installée.

Depuis les demandes de renseignements de la part des riverains ne font qu'affluer envers notre groupe, et probablement également en mairie... Les riverains sont étonnés comme la législation l'oblige de ne pas avoir été prévenus et donc de n'avoir pas pu réagir avant la mise en place... Les affichages légaux ont-ils été respectés ?

Après, avoir resitué le positionnement de cette nouvelle antenne sur une carte, on peut se rendre compte que celle-ci, dans un rayon de 140 mètres, englobe la présence d'un collège avec 400 enfants, de 3 entreprises avec du personnel et d'un nombre important de riverains.

Est-ce qu'un élémentaire devoir de réflexion n'aurait pas dû vous inciter par simple mesure de prévention et de précaution à refuser cette installation, et tout faire pour éviter cette situation ?

La 5 G est un produit nouveau sur lequel nous n'avons pas d'études sérieuses ni de retour d'expérience. Le peu de retour obtenu démontre des nuisances aux humains et animaux lorsqu'ils sont situés dans le champ d'ondes proches.

D'autre part, suivant vos projets de développement touristique, cette antenne se situe à quelques mètres de l'endroit où une future « Porte d'Entrée » pour la Cité Labyrinthe devrait voir le jour... ! Est-ce judicieux ?

Nous nous posons une dernière question, l'implantation de cette antenne permettra – elle de conserver le label « Petite Cité de Caractère » ?

Face à tout cela, il conviendrait donc déjà de prouver la non-dangerosité de cette antenne (lorsque l'on sait qu'il nous ait demandé de ne pas laisser son propre téléphone portable sur notre table de nuit on peut se poser beaucoup de question), et pour le cas où la non-dangerosité est clairement établie, faire en sorte que cette verrue visuelle soit masquée.

Merci pour votre écoute. »

Mme le Maire informe que la Commune a en effet également reçu des réclamations de riverains. Elle précise que l'Architecte des Bâtiments de France n'a pas eu à se prononcer sur cette antenne implantée hors périmètre patrimonial remarquable dont le projet a été discuté en Commission d'urbanisme.

Elle rappelle que l'Etat demande à supprimer toutes les zones blanches.

Lorsque la Commune a proposé à Free de mutualiser une antenne avec un autre opérateur, comme cela a été le cas à La Tralière entre Bouygues et sfr, la réponse a été négative. La proposition d'autres lieux a reçu la même réponse.

Mme le Maire informe également que M. GATARD, propriétaire du magasin Mon Brico, n'a jamais déchiré le contrat comme il l'avait indiqué à la Commune avant signature.

M. Didier DOLÉ informe que lorsqu'on questionne M. GATARD, celui-ci indique que l'antenne n'est pas implantée sur son terrain.

M. DOLÉ rappelle que Pouzauges compte 5 pylônes 5G et que le seul opérateur à ne pas être présent sur le territoire est Orange. Il s'agit là d'un problème à double sens sur le fait que des personnes captent mieux mais cela n'est pas sans incidence sur la santé (image d'un micro-ondes sans cage).

Il demande quelle réponse sera faite aux riverains.

Mme le Maire indique qu'un article paraîtra dans le prochain Panoramag et qu'une réponse sera donnée aux riverains qui ont contacté la Mairie.

M. Didier DOLÉ déplore le fait qu'il n'y ait pas eu d'affichage et demande si des études vont prouver la non-dangerosité de cette antenne.

Mme Isabelle BROSSET s'interroge sur la responsabilité de l'affichage, et notamment à qui il incombait.

Mme le Maire est favorable à ce que des relevés soient réalisés sur cette nouvelle antenne. Elle précise que des tests ont été faits récemment sur l'antenne de L'Aubretière ; les résultats ont montré des niveaux d'émissions inférieurs aux normes.

Mme le Maire lève la séance à 21h28.

**M. Pascal BOUSSEAU**  
Secrétaire de séance

**Mme Michelle DEVANNE**  
Maire

**BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES**  
**Compte administratif 2023 - BP 2024 (16800)**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commentaires
<b>013 - ATTENUATIONS DE CHARGES</b>		<b>13 000,00</b>	<b>54 326,53</b>	<b>14 500,00</b>	
6419	Rembt sur rémunérations personnel	13 000,00	54 326,53	14 500,00	Accident de travail, maladie professionnelle Supplément familial N-2 : 14 522 €.
<b>70 - PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>		<b>93 300,00</b>	<b>101 378,56</b>	<b>97 750,00</b>	
7018	Autres ventes de produits finis	1 000,00		500,00	Moulins à vents - Agora store
7022	Ventes coupes de bois	1 000,00	308,00	1 000,00	Coupes de bois
70311	Concessions cimetièrre	4 000,00	6 133,00	5 000,00	Concessions cimetièrre
70323	Redevance occupation domaine public	55 000,00	60 461,65	60 000,00	Calypso RODP arbre à lune : 42 227,16 € - Redevances terrasses : 1 405 € - TOTEM (Antenne relais Pouzauges Nord et Centre) : 11 600 € + RODP GRDF : 1 949,13 € + RODP Phoenix (Les Brosse) : 3 000 €
70613	Redevance enlèvements déchets industriels	-	202,18	150,00	Reprise de déchets par COUTAND Récupération
7063	Redevances à caractère de loisirs et à caractère sportifs	7 000,00	5 337,00	7 000,00	Régie animation (jeunesse, mûroise) : 2 151 € + box "Jeu d'enquête en famille" (1 476 €) 1 710 € concerne les adhésions multisports
7066	Redevances & droits des services à caractère social	300,00	432,00	300,00	Participation usagers à la navette marché (1 € A/R)
7078	Autres marchandises		30,00	-	Vente aux enchères de mobilier - Produit exceptionnel difficile à prévoir
7083	Locations diverses		312,00	-	Location podiums
70846	Remboursements au GFP de rattachement	20 000,00	22 772,73	20 000,00	Facturation à CC Pays de Pouzauges : Prévention routière, entretien ZAE Pouzauges
70875	Remboursements par les communes membres du GFP	3 000,00	2 990,00	3 000,00	SCOM entretien des points de recyclage
70878	Remboursements par autres redevables	2 000,00	2 400,00	800,00	Charges locatives du 17 rue du Guichet : 200 € / mois - Arrêt location au 06/05/2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commentaires
<b>73 - IMPOTS ET TAXES</b>		<b>3 870 230,00</b>	<b>3 913 688,05</b>	<b>3 888 230,00</b>	
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 152 000,00	2 250 970,00	2 242 000,00	Revalorisation des bases à 3,9 % - ICPH
7318	Autres impôts locaux	-	1 068,00	-	
73211	Attribution de compensation	1 395 000,00	1 398 604,47	1 395 000,00	
73218	Autres fiscalités reversées entre coll. locales	1 370,00	3 309,35	1 370,00	Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
73221	Fonds nationaux de garantie individuelle de ressources	9 860,00	9 860,00	9 860,00	
73223	Fonds péréquation recettes fiscales comm. & intercomm.	102 000,00	91 318,00	90 000,00	FPIC - Nouveau mode de calcul depuis 2023 (10% à la Com Com)
7336	Droits de place	10 000,00	7 928,82	10 000,00	Les Halles, foires et marchés, commerces ambulants.
7363	Impôts sur jeux	-	4,20	-	Impôt sur les spectacles
7381	Taxe additionnelle - droits de mutation	200 000,00	150 625,21	140 000,00	Taxe perçue par la commune sur la vente des biens immobiliers ou mobiliers
<b>74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>1 517 240,00</b>	<b>1 568 805,13</b>	<b>1 562 740,00</b>	
7411	Dotations forfaitaire	445 000,00	448 656,00	431 000,00	
74121	Dotations de solidarité rurale	335 000,00	349 122,00	351 000,00	
74127	Dotations nationales de péréquation	7 000,00	7 547,00	7 000,00	
744	FCTVA	20 000,00	27 553,18	28 000,00	Taux 16,404 % du TTC Bâtiments et Voirie et du 6512 informatique
74712	Participations Etat - emplois	-	-	-	Emploi PEC
74718	Autres participations Etat	1 500,00	1 227,15	1 000,00	En 2023 : Compensation de l'état suite aux grèves des enseignants école Jules Verne et Dolto En 2024 : Elections Européennes
7472	Participations Région	1 500,00	961,38	1 000,00	En 2023 : Un bébé, un arbre ( 180 €) + Fin des contrats PEC : 781,38 En 2024 : Subvention un bébé un arbre + floralies : 750 €
74748	Participations des autres communes	12 500,00	18 061,16	15 000,00	Participation des communes extérieures pour les élèves scolarisés à Pouzauges
7478	Autres organismes	110 000,00	105 662,26	110 000,00	CAF et MSA pour CEJ : MPE, Jardins d'enfants et coordination - CTG (contrat de territoire global) En 2024 : Subvention EVS
7482	Compensation perte taxe addit° mut	-	436,00	-	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commentaires
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	570 000,00	588 969,00	604 000,00	Nvelle Compensation FB -Effet du PLF 2021 - division par 2 des bases des entrep. ind.
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	-	-	-	
7484	Dotatation de recensement	-	-	-	
7485	Dotatation pour les titres sécurisés	14 630,00	20 500,00	14 630,00	Dotations pour les CNI / Passports : 17 500 € + 3000 € de dotatation suppl. A partir de 2024 : Calcul sur le réel, prix de base forfaitaire
7488	Autres attributions et participations	110,00	110,00	110,00	Remboursement de l'indemnité de régisseur de police municipale par l'Etat
<b>75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>		<b>41 500,00</b>	<b>65 589,32</b>	<b>167 600,00</b>	
751	Redevances concession, licence	-	60,00	600,00	MAD Licence IV "Comme à la Maison" - Fin au 31/12/2022 2024 : Nouvelle licence de 60€ à compter de mars 2024 (nom du détenteur de la licence)
752	Revenus des immeubles	40 000,00	60 234,48	65 000,00	Modulaires rue Véziers : + 2 500 € - Centre des Remparts : 4 000 € (FORMA PRO et NOULET) ; CALYPSO - Loyer jardin d'enfants : 12 790 €; Entre eux parenthèses : 8 250 €, rue de l'Aupébin : 3 500 € - Rue DELAVAU : 5 400€ - AREAMS : 4 500 € + salle du Vieux château de janvier à avril : 2 000 € - location presbytère : 640 € <b>En 2024</b> : Nouveau loyer 10 Place de l'église - 350€ / mois - Arrêt location Entre eux parenthèse au 06/05/2024 : 850 € / mois - Reprise des locations à la salle Emile Robert
7588	Produits divers de gestion courante	1 500,00	5 294,84	102 000,00	Entretien EV résidence FERCHAUD (1 830 €) + réguli. Cot. prélèvement impôts à la source + Remboursements avoirs EDF : 3 000 € - Refacturation gaz de 2022 : 1 200 € <b>En 2024</b> : Remboursement sinistre salle du Vieux Château : 100 000€ - Arrêt de la refacturation des EV résidence FERCHAUD, reprise de la gestion par Vendée Habitat
<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>-</b>	<b>6,22</b>	<b>-</b>	
761	Produits de participation	-	6,22	-	
<b>TOTAL RECETTES COURANTES</b>		<b>5 535 270,00</b>	<b>5 703 793,81</b>	<b>5 730 820,00</b>	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commentaires
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		-	38 126,27		
7711	Dédits et pénalités	-	406,95	-	
773	Mandats annulés	-	1 522,95	-	Annulation de mandats - régularisations
775	Produits de cessions d'immobilisation	-	12 423,58	-	Cession tracteur KUBOTA : 8 000 € - Cession parcelles 324 € (Rue Millette AE 578 et 579) - Cession véhicule : 1 500 €
7788	Autres produits exceptionnels	-	23 772,79	-	Remboursement eau salle LARGETEAU : 10 150 € - Provision sinistre salle du Vieux Château : 3 000 € - Remboursement sinistre garde-corps avenue des moulins : 2 600 € + Remboursement sinistres barrières arrachées : 3540 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		5 535 270,00	5 741 920,08	5 730 820,00	
<i>Excédent de fonctionnement affecté</i>		3 036 572,82		2 792 410,97	
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		8 571 842,82	5 741 920,08	8 523 230,97	
722	Immobilisations corporelles	40 000,00	28 934,86	70 000,00	Travaux en régie
777	Subventions transférées au résultat	60 000,00	56 778,19	60 000,00	Amortissement de subventions
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>		100 000,00	85 713,05	130 000,00	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		8 671 842,82	5 827 633,13	8 653 230,97	
Excédents antérieurs reportés (002)		3 036 572,82		2 792 410,97	
Résultat de fonctionnement N		1 048 008,65			
<b>Résultat de clôture en fonctionnement</b>		4 084 581,47			



**BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES**  
**Compte administratif 2023 - BP 2024 (16800)**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commentaires CA 2023 / Budget 2024
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>1 737 860,00</b>	<b>1 445 564,87</b>	<b>1 740 110,00</b>	
<b>60 - ACHATS NON STOCKABLES</b>		<b>747 510,00</b>	<b>593 549,58</b>	<b>653 600,00</b>	
60611	Eau et assainissement	33 000,00	24 808,67	35 000,00	
60612	Electricité	370 000,00	247 289,30	270 000,00	SYDEV 2023 : bouclier tarifaire : 35 000 € déduit des factures + refacturation achat : 60 220,51 € + Branchement manifestations estivales : 2 154 € <b>Estimation SYDEV 2024 : 270 000 €</b>
60621	Combustibles	86 100,00	92 464,85	95 000,00	<b>Estimation SYDEV 2024 : 270 000 €</b>
60622	Carburants	33 000,00	27 775,49	33 000,00	<b>Estimation SYDEV 2024 : 270 000 €</b>
60623	Alimentation	11 500,00	2 988,85	7 000,00	
60628	Autres fournitures	1 000,00	681,06	1 000,00	Produits pharmaceutiques
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	7 600,77	15 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	5 500,00	11 465,91	115 000,00	Petits matériels qui étaient les années passées, comptabilisés au compte 6068 - Avec la nouvelle nomenclature M57, intégration à cet article
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	7 601,12	8 500,00	Fournitures de voiries (panneaux de signalisations)
60636	Vêtements de travail	8 800,00	11 156,66	11 000,00	En 2023 : EPI Services techniques : 8 500 € - Vêtements police municipale : 530 € - T-shirt manifestations estivales : 400€-Chaussures de sécurité : 200 € - Vêtements agents : 1600 € ; <b>Pour 2024</b> , renouvellement des EPI et équipements pour les nouveaux agents
6064	Fournitures administratives	11 000,00	15 412,60	18 000,00	Fournitures administratives - Augmentation du prix du papier
6065	Livres, disques, cassettes	110,00	180,80	100,00	En 2023 : Livres baptême républicains et livre "La Sèvre Nantaise" : 160 €
6067	Fournitures scolaires	12 500,00	10 543,03	15 000,00	Crédits scolaires à hauteur de 35 € / élève Pouzaugeais, crédits de direction des écoles publiques + Rased
6068	Autres matières et fournitures	150 000,00	133 580,47	30 000,00	Plantations, engrais, petits matériels et fournitures pour les services techniques ; Fournitures salle du bois de la Foie : 2 800 € - Remise en état des jeux : 7 863,20 € <b>En 2024</b> : avec la M57 - Imputation au 60632
608	Frais accessoires terrains	0,00	0,00	0,00	Clés réfectoire atelier
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>618 600,00</b>	<b>523 083,54</b>	<b>695 500,00</b>	
611	Contrats de prestation de services	50 000,00	44 984,21	63 000,00	COSOLUCE : 9 800 € - Sauvegarde PAVEO : 1 205 € - Contrat entretien vêtements professionnels : 10 000 € - Balayage des voies : <b>14 038,47 au lieu de 7800 €</b> - Analyses eau : 1 220 € - Redevance microsoft : 1600 € - Opération de régulation des pigeons : 4 500 €; Contrôle, suivi et gestion de l'état sanitaire des arbres : 13 620 € Terrain CCAS : 4 139 €, locations pour boutique éphémère : 1 050 €, Location MFR salle sport : 2 000 €. <b>En plus pour 2024</b> : Loyer Vendée Logement - local des Ournaïs : 397€/mois à partir d'avril.
6132	Locations immobilières	5 500,00	7 189,31	11 000,00	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commentaires CA 2023 / Budget 2024	
6135	Locations mobilières	33 000,00	29 381,68	33 000,00	Locations nacelles, véhicule de la CCPP, échafaudages...	
61521	Entretien des terrains	90 000,00	70 064,33	85 000,00	Marché entretien espaces verts : 63 000 € - fauchage et broyage Vieux château : 2 544€ - Entretien gazon stade : 1416 € - Marché éco pâturage : 6500 €	
615221	Entretien des bâtiments	100 000,00	72 827,76	90 000,00	En 2023 : Travaux sur les bâtiments - Réfection zinguerie Mairie : 3 101 € ; façades mairie : 6181 € + toiture 3490 € - WC salle du Château - 2 400 € - Entretien ventilations : 8 500€ - Intervention fuites tennis de table : 7 650 € - Travaux sur les cloches : 4 000 €	
615228	Autres bâtiments	3 000,00	4 074,31	3 000,00	Réparation four arbre à lune + réparation toiture Eglise St Jacques : 3 590 €	
615231	Entretien de voies	120 000,00	102 698,63	120 000,00	En 2023 : PATA : 33 060 € - Arasement et curage des fossés : 17 509,20 € - Travaux carrefour des Soriettes / Linaudière : 6 800 € - Lamier / débroussaillage : 18 000 € - Travaux de voiries : 9500 € (bordures)	
615232	Entretien des réseaux	50 000,00	31 954,86	45 000,00	En 2023 : Hydrocurage des avaloirs : 8 900 € - Contribution annuelle SYDEV : 23 000 € travaux de maintenance de signalisation lumineuse et de l'éclairage public	
61551	Entretien de matériel roulant	35 000,00	33 128,35	35 000,00	EN 2023 : Réparation Citroën JUMPER : 1650 € - Remplacement pneus télescopique : 2 200 € - Réparation Renault MIDLUM : 5 600 € - Réparation tracteur KUBOTA : 3 500 €	
61558	Entretien autres biens mobiliers	18 000,00	14 998,89	17 000,00	Entretien systèmes de chauffages, révision annuelle robot de tonte ; entretiens matériels des services techniques (trancheuse, débroussailluse, souffleur...)	
6156	Maintenance	55 000,00	48 484,49	55 000,00	Extincteurs, aires de jeux, copieurs, installations, Vérification électriques des bâtiments VMC, ascenseurs Mairie, salle de l'étoile et centre des Remparts : Augmentation en 2023 pour l'ascenseur Centre des Remparts + Maintenance du logiciel SOGELINK pour les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT)	
6161	Primes d'assurances Multirisques	45 000,00	26 355,65	114 000,00	En 2023 : DAB : 9 324,89€, RC : 5 060,49€, Flotte : 7 813,11€, Pl : 331,59€, PF : 1 425,57€ En 2024 : DAB : 76 403 €, RC : 13 580 €; Flotte : 22 388,65 €, Pl : 1 305,23 €, PF : Infructueux; Régul flotte 2023 : 565 €	
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	0,00	24 043,20	0,00	Assurance DO salle Emile Robert - Lot 1 : 17 196,69 € - Lot 2 : 6 846,51 €	
6168	Autres Primes d'assurances	1 600,00	0,00	0,00		
6182	Documentation générale	4 500,00	4 236,14	4 500,00	Abonnements mairie	
6184	Formation des agents	8 000,00	8 661,73	20 000,00	Plan de formation annuel pour les agents : 12 000 € + RPS : 8 000 €	
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>361 250,00</b>	<b>319 280,41</b>	<b>380 510,00</b>		
<i>Intermédiaires et honoraires</i>		<b>38 110,00</b>	<b>16 008,38</b>	<b>36 110,00</b>		
6225	Indemnité comptable et régisseurs	110,00	110,04	110,00		
6226	Honoraires	25 000,00	6 308,38	25 000,00	En 2023 : Mission d'assistance architecturale - GUILLEMAUT : 4 000 € + Huissier pour PV de constat litige TEOPOLITUB : 600 € + Contentieux En 2024 : Cabinet BUFFETEAU - AMO récit commun : 15 000 €	
6227	Frais d'acte et de contentieux	3 000,00	3 931,00	4 000,00	Bornage et division	
6228	Divers	10 000,00	5 658,96	7 000,00	Entrées centre aquatique écoles : 4 000 € - AMO assurance : 750 € + Echiquier école : 120 € - Commission AGORA STORE : 750 €	



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commentaires CA 2023 / Budget 2024
<b>Publications et relations publiques</b>					
6231	Annonces et insertions dans les journaux	1 500,00	80 987,60	104 500,00	Publications dans la presse des consultations des marchés publics de fonctionnement - Renouvellement des marchés d'assurances (BOAMP)
6232	Fêtes et cérémonies	80 000,00	61 218,60	80 000,00	Fêtes : 13/07, cérémonies, animation espace jeunes, concerts, vœux, animations fin d'année (Noël), journées du patrimoine, les vendredis en terrasse, Terres de jeux 2024, programme été culturel, jumelage + Fonct EVS (en 2024)
6236	Catalogues et imprimés	8 000,00	5 331,84	8 000,00	Affiches octobre rose-novembre bleu - terre de jeux 2024 - Rénovation SER, dépliants PCC, banderoles marché, double module SEVRE EN POCHE 2023
6237	Publications	14 000,00	13 016,75	14 000,00	Panoramag
6238	Frais divers de publicité	1 000,00	299,99	1 000,00	Packs SMS Plan Communal de Sauvegarde
<b>Transports de biens et collectifs</b>					
6241	Transports de biens	0,00	0,00	8 300,00	
6244	Transports admin.	0,00	0,00	0,00	
6247	Transports collectifs	8 000,00	8 153,09	8 300,00	Navette mercredi et jeudi, sortie jeunes
6248	Divers	0,00	78,29	0,00	
<b>Déplacements missions et réceptions</b>					
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	1 685,66	3 000,00	Frais de déplacement pour formation des agents
6256	Missions et réceptions	2 500,00	1 685,66	2 500,00	
<b>Frais postaux et de télécommunication</b>					
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	32 183,47	35 000,00	
6262	Frais de télécommunication	5 000,00	8 813,94	10 000,00	
		25 000,00	23 369,53	25 000,00	
<b>Frais bancaires</b>					
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00	3 000,00	
		3 000,00	0,00	3 000,00	
<b>Divers services extérieurs</b>					
		174 640,00	180 183,92	190 600,00	
6281	Concours divers	25 000,00	24 696,42	30 000,00	Adhésions Conseil d'architecture, label ville prudente (650€), station verte (2320€), Villes et villages fleuris, petites cités de caractère (14 700 €) E collectivité : 3 900 €, Association des Maires : 2/50 €
6282	Frais de gardiennage	1 000,00	932,67	1 000,00	Indemnités de gardiennage des Eglises
6283	Frais de nettoyage des locaux	130 000,00	113 680,84	130 000,00	Marché ménage : 110 000 € - NET 85 + CALYPSO (Entretien locaux la courte Echelle) 20 € de l'heure en 2023 ; 21 € de l'heure en 2024
6284	Redevances autres prestations	4 200,00	3 425,12	4 200,00	Ordures ménagères
62878	Remboursement frais autres org.	440,00	174,24	400,00	Frais de coordination du groupement de commande SYDEV gaz
6288	Autres services	14 000,00	37 274,63	25 000,00	En 2023 : Surveillance sites et surveillance 252C - SURETE 85 - 14 600 € - Contrat de prestation de services en plus : CALYPSO - Animations espace jeunes : 7 518 € - Encadrement des enfants à l'école Jules Verne - Pause méridienne : 8 540 € <b>En 2024</b> - CALYPSO : Encadrement des enfants du 01/01 au 07/07 : 9 384 € + Animations jeunesse janvier 2024 : 818 € + SURETE 85 : 14 800 €
<b>63 - IMPOTS ET TAXES</b>					
63512	Taxes foncières	10 000,00	8 640,06	10 000,00	
6355	Taxes sur véhicules	500,00	1 011,28	500,00	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commentaires CA 2023 / Budget 2024
<b>012 - Charges de personnel</b>		<b>2 089 910,00</b>	<b>2 035 463,81</b>	<b>2 207 610,00</b>	<b>Option GVT 2,5% + Evol 5 Pt d'Indice (Evol indiv. et collectives)</b>
6218	Autre personnel (CDG 85)	34 160,00	55 542,70	21 350,00	Missions touristiques confiées à l'Office de Tourisme, Intérim PARTENAIRE LES HERBIERS : Agent d'entretien intérimaire : 29118,55 € + 14 989,21 € - NOVALISS : 3 500 €
6332	Cotisations versées au FNAL	1 200,00	1 140,76	1 260,00	
6336	Cotisations CDG + CNEPT	28 000,00	27 300,23	30 500,00	
6338	Autres impôts et taxes	3 500,00	3 422,27	3 700,00	
64111	Rémunération principale titulaires	1 054 000,00	968 911,55	1 017 500,00	
64112	Nouvelle bonification indiciaire	42 500,00	37 331,39	38 500,00	
64118	Autres indemnités titulaires	215 000,00	218 163,65	230 000,00	
64131	Rémunération principale non titulaires	86 000,00	103 290,79	179 000,00	
64138	Autres indemnités	12 000,00	20 144,01	28 000,00	Prime de fin d'année et indemnités non titulaires
64168	Autres emplois d'insertion	2 000,00	1 888,88	0,00	Emploi PEC janvier - février
64171	Rémunérations des apprentis	7 900,00	6 260,44	8 000,00	
6451	Cotisations URSSAF	201 500,00	204 865,95	225 800,00	
6453	Cotisations Caisse de Retraite	330 000,00	302 774,83	322 500,00	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	4 000,00	4 998,98	8 400,00	Cotisations ASSEDIC pour les agents contractuels (Directeur enfance jeunesse, adjoint au RST, électricien...)
6455	Assurance du personnel	49 000,00	53 422,78	58 000,00	CNP et CDG - base salariale
6458	Cotisations autres organismes	4 000,00	3 700,00	4 000,00	Cotisations des agents à l'ATIACL - (Allocation Temporaire d'Invalités des Agents des Collectivités Locales)
64731	Allocations chômage	0,00	8 213,78	13 100,00	
6474	Versement aux FDAS	10 700,00	11 355,00	15 000,00	228 € / agent (54 agents)
6475	Médecine du travail	2 250,00	855,82	1 000,00	
6488	Autres charges	2 200,00	1 880,00	2 000,00	Operations chèques cadeaux
<b>014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>		<b>5 000,00</b>	<b>2 119,00</b>	<b>5 000,00</b>	
7391171	Dégrév. TF sur prop. Non bâtis pour JA	5 000,00	2 119,00	5 000,00	Jeunes agriculteurs
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>866 730,00</b>	<b>838 816,08</b>	<b>908 600,00</b>	
<i>Indemnités élus</i>		<b>128 730,00</b>	<b>113 396,94</b>	<b>135 100,00</b>	<b>Option Evol Pt Indice 3,5%</b>
6512	Logiciels - informatique		7 481,62	7 500,00	Pour 2023 : Adobe (1500 €), Antivirus 450 €, SOGELINK (2152,80 €), site (1380 €)
6531	Indemnités élus	105 000,00	95 930,23	105 000,00	Maire, Adjoint, Conseillers municipaux délégués
6532	Frais de mission élus	5 000,00	2 646,68	5 000,00	Remboursement de frais
6533	Cotisation retraite élus	8 280,00	5 604,87	7 500,00	
6535	Formation des élus	10 350,00	1 680,00	10 000,00	Minimum 2% des indemnités
65372	Cot. au fond de financ. de l'alloc. fin mandat	100,00	53,54	100,00	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commentaires CA 2023 / Budget 2024
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	1 067,89	1 500,00	
6542	Créances éteintes	500,00	0,00	500,00	
<b>Contingents et participations obligatoires</b>		<b>257 000,00</b>	<b>243 789,95</b>	<b>300 000,00</b>	
6548	Participations diverses	20 000,00	11 368,95	20 000,00	SYDEV : Dépannages éclairage public - 19 344,42 € selon estimation du SYDEV
6558	Autres contributions obligatoires	237 000,00	232 421,00	280 000,00	Versement école privée Notre Dame du Donjon
<b>Subventions</b>		<b>479 000,00</b>	<b>480 561,30</b>	<b>471 500,00</b>	
657348	Subventions aux autres communes	4 000,00	474,50	1 500,00	Elèves scolarisés dans des ULLIS et participation Centre Médico Scolaire
657362	Subventions au CCAS	35 000,00	35 000,00	40 000,00	Déficit du service portage des repas, actions CCAS (Permis, argent de poche, épicerie communautaire)
6574	Subventions aux associations	440 000,00	445 084,70	430 000,00	Calypso : 335 000 €, asso et asso OMS, cantine, entrées piscine et transport salle sport école privée : 110 000 € (dont 3000 € séisme et 10 000 € comité de jumelage). En 2024 : Avec le Contrat Territoire Global qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse, un bonus territoire est reversé directement à CALYPSO
65888	Autres	0,00	2,10	0,00	Cot. Prélèvements à la source (impôts sur revenu)
<b>TOTAL DEPENSES COURANTES</b>		<b>4 699 500,00</b>	<b>4 321 963,76</b>	<b>4 861 320,00</b>	
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>		<b>115 000,00</b>	<b>69 356,26</b>	<b>69 259,34</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 000,00	78 039,36	75 000,00	
661121	ICNE rattachés exercice N	10 000,00	27 140,66	16 400,00	Intérêts courus non échus
661122	ICNE rattachés exercice N-1	0,00	-35 824,58	-27 140,66	Intérêts courus non échus
6615	Intérêts c/courants, dépôts	3 000,00		3 000,00	
6688	Autres charges financières	2 000,00	0,82	2 000,00	
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>10 000,00</b>	<b>1 123,65</b>	<b>2 000,00</b>	
6711	Intérêts moratoires pénalités	2 000,00		0,00	En 2024 : En M57, article comptable désormais inutilisable
6714	Bourses et prix	6 000,00		0,00	Bourse aux étudiants sous conditions de ressources et de services rendus. En 2024 : En M57, article comptable désormais inutilisable
6718	Autres charges exceptionnelles	0,00		0,00	
673	Titres annulés	2 000,00	1 123,65	2 000,00	En 2023 : Remboursement des arrhes sur locations de salles du vieux château suite sinistre
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>OPERATIONS REELLES</b>		<b>4 854 500,00</b>	<b>4 392 443,67</b>	<b>4 932 579,34</b>	
<b>023</b>	<b>Virement pour la section d'investissement</b>	<b>3 417 342,82</b>		<b>3 270 651,63</b>	
675	Valeur comptable immob. cédées (VNC)	0,00	2 923,58	0,00	Cession terrain rue Millette
6761	Différence sur réalisation (plus-value)	0,00	9 500,00	0,00	Moins-value sur vente tracteur et véhicule
6811	Immobilisations incorporelles	400 000,00	374 757,23	450 000,00	
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>3 817 342,82</b>	<b>387 180,81</b>	<b>3 720 651,63</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 671 842,82</b>	<b>4 779 624,48</b>	<b>8 653 230,97</b>	

## BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES Compte administratif 2023 (16800)

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses				Recettes							
Art. / op	Opérations	RAR 2022	BP 2023	TOTAL 2023	CA 2023	Art. / op	Opérations	RAR 2022	BP 2023	TOTAL 2023	CA 2023
<b>Section d'investissement - Dépenses - Opérations réelles</b>											
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés		35 478,36 €	35 478,36 €	35 478,36 €						
1641	Capital des emprunts en Euros		633 650,00 €	633 650,00 €	603 029,45 €	10222	FCTVA		100 000,00 €	100 000,00 €	91 234,09 €
16878	Capital des emprunts CAF		16 350,00 €	16 350,00 €	16 304,00 €	10226	Taxes d'aménagement		50 000,00 €	50 000,00 €	42 335,93 €
165	Cautions		1 000,00 €	1 000,00 €	- €	1068	Excédent de Fonct. Affecté		1 085 161,24 €	1 085 161,24 €	1 085 161,24 €
275	Dépôts et cautionnements		3 000,00 €	3 000,00 €	85,60 €	165	Cautions		- €	- €	
001	Déficit antérieur		522 020,95 €	522 020,95 €		275	Dépôts et cautionnements		1 000,00 €	1 000,00 €	
020	Dépenses imprévues		21 782,82 €	21 782,82 €	- €	274	Remboursement Prêt		- €	- €	
20422	Subventions ECO PASS	1 500,00 €	65 000,00 €	66 500,00 €	14 624,44 €						
Op. 134	Acquisitions et travaux divers	1 150,00 €	260 000,00 €	261 150,00 €	5 222,00 €	16878	Prêt CAF (EVS)	66 784,80 €		66 784,80 €	
Op. 135	Divers matériels et mobiliers	31 088,16 €	240 000,00 €	271 088,16 €	217 467,61 €	Op.135	Divers matériels et mobiliers	8 704,00 €		8 704,00 €	9 790,08 €
Op. 136	Bâtiments communaux	1 491 354,67 €	1 462 718,00 €	2 954 072,67 €	1 202 193,97 €	Op. 136	Bâtiments communaux	699 225,25 €	140 000,00 €	839 225,25 €	389 622,48 €
Op. 137	Voierie et réseaux	83 004,37 €	914 000,00 €	997 074,37 €	251 138,66 €	Op. 137	Voierie et réseaux	335 649,24 €	90 000,00 €	425 649,24 €	321 644,70 €
Op. 138	Aménagements sportifs	121 271,00 €	390 772,00 €	512 043,00 €	322 194,92 €	Op. 138	Aménagements sportifs	64 944,12 €		64 944,12 €	89 373,62 €
Op. 147	Vieux Château	- €	50 000,00 €	50 000,00 €		Op. 147	Vieux Château				
Op. 167	Eclairage, feux, réseaux		20 000,00 €	20 000,00 €			Non individualisé				3 735,19 €
Op. 173	Aménagements Espaces	9 079,50 €	20 000,00 €	29 079,50 €	492,00 €						
Total des opérations d'équipement		1 738 447,70 €	3 422 490,00 €	5 161 007,70 €	2 013 333,60 €	Total des opérations d'équipement		1 175 307,41 €	230 000,00 €	1 405 307,41 €	814 166,07 €
<b>Total des opérations réelles</b>		<b>1 738 447,70 €</b>	<b>4 620 293,77 €</b>	<b>6 358 811,47 €</b>	<b>2 668 231,01 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>		<b>1 466 161,24 €</b>	<b>1 466 161,24 €</b>	<b>2 641 468,65 €</b>	<b>2 032 897,33 €</b>
<b>Section d'investissement - Dépenses - Opérations d'ordre</b>											
139 (040)	Amortissements subv. reçues		60 000,00 €	60 000,00 €	56 778,19 €	021/040	Capacité d'Autofinancement brute		3 417 342,82 €	3 417 342,82 €	
192 (040)	Cession de biens moins-value										
040	Travaux en régie		40 000,00 €	40 000,00 €	28 934,86 €				400 000,00 €	400 000,00 €	384 257,23 €
041	Opérations patrimoniales		400 000,00 €	400 000,00 €	195 352,03 €				400 000,00 €	400 000,00 €	195 352,03 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>		<b>1 738 447,70 €</b>	<b>5 120 293,77 €</b>	<b>6 858 811,47 €</b>	<b>2 949 296,09 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>1 175 307,41 €</b>	<b>5 683 504,06 €</b>	<b>6 858 811,47 €</b>	<b>2 612 506,59 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>6 858 811,47 €</b>	<b>2 949 296,09 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 175 307,41 €</b>	<b>6 858 504,06 €</b>	<b>6 858 811,47 €</b>	<b>2 612 506,59 €</b>
<b>RESULTAT DE L'ANNEE 2023</b>											
				<b>336 789,50 €</b>						<b>336 789,50 €</b>	
				<b>-858 810,45 €</b>						<b>-858 810,45 €</b>	



**BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES**  
**Compte administratif 2023 - BP 2024**

**Résultats exercice 2023**

1) Compte Administratif 2023

	Investissement	Fonctionnement
A - Dépenses 2023 (opérations réelles et d'ordre)	2 949 296,09 €	4 779 624,48 €
B - Recettes 2023 (opérations réelles et d'ordre)	2 612 506,59 €	5 827 633,13 €
<b>C - Résultat 2023 (B-A)</b>	<b>-336 789,50 €</b>	<b>1 048 008,65 €</b>
D - Résultat reporté	- 522 020,95 €	3 036 572,82 €
<b>E - Résultat global (C+D)</b>	<b>-858 810,45 €</b>	<b>4 084 581,47 €</b>

2) Avec les restes à réaliser 2023

E - Résultat global d'investissement	<b>-858 810,45 €</b>
F - Restes à réaliser sur recettes d'investissement	1 087 699,65 €
<b>G - Total (F+E)</b>	<b>228 889,20 €</b>
H - Restes à réaliser sur dépenses d'investissement	1 521 059,70 €
<b>I - Besoin de financement (G-H)</b>	<b>-1 292 170,50 €</b>

<b>E - Résultat de fonctionnement à affecter pour 2023</b>		<b>4 084 581,47 €</b>
<b>I - Besoin de financement à couvrir</b>	<b>-1 292 170,50 €</b>	
<b>Excédent 2023</b>	<b>2 792 410,97 €</b>	

**Affectation BP 2024**

	Dépenses Inv.	Recettes Fonct.
Affectation au compte 1068 (déficit et solde RAR)	1 292 170,50 €	
Reprise au compte 002 - Excédent reporté		2 792 410,97 €
<b>Résultat de fonctionnement affecté</b>	<b>4 084 581,47 €</b>	

## BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES BUDGET PRIMITIF 2024 (16800)

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement										
Dépenses				Recettes						
Art. / op	Opérations	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024	Art. / op	Opérations	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024	
Section d'investissement - Dépenses - Opérations réelles							Section d'investissement - Recettes - Opérations réelles			
1641	Capital des emprunts en Euros		625 000,00 €	625 000,00 €	10222	FACTVA		134 152,37 €	134 152,37 €	
16878	Capital des emprunts CAF		15 500,00 €	15 500,00 €	10226	Taxes d'aménagement		45 000,00 €	45 000,00 €	
165	Caution		1 000,00 €	1 000,00 €	1068	Excédent de fonct. Affecté		1 292 170,50 €	1 292 170,50 €	
275	Dépôts et cautionnements		3 000,00 €	3 000,00 €	165	Caution		- €	- €	
001	Déficit antérieur		858 810,45 €	858 810,45 €	275	Dépôts et cautionnements		- €	- €	
			- €	- €	274	Remboursement Prêt		- €	- €	
20422	Subventions ECO PASS	22 565,59 €	45 000,00 €	67 565,59 €						
Op. 134	Acquisitions et travaux divers	188 223,97 €	430 000,00 €	618 223,97 €	16878	Prêt CAF (EVS)	- €	- €	- €	
Op. 135	Divers matériels et mobiliers	7 047,43 €	305 000,00 €	312 047,43 €	Op. 135	Divers matériels et mobiliers	- €	- €	- €	
Op. 136	Bâtiments communaux	862 712,38 €	1 092 304,00 €	1 955 016,38 €	Op. 136	Bâtiments communaux	612 637,57 €	- €	612 637,57 €	
Op. 137	Voirie et réseaux	266 919,33 €	948 000,00 €	1 214 919,33 €	Op. 137	Voirie et réseaux	346 098,08 €	- €	346 098,08 €	
Op. 138	Equipements sportifs	173 591,00 €	165 000,00 €	338 591,00 €	Op. 138	Aménagements sportifs	128 964,00 €	- €	128 964,00 €	
Op. 141	Renouvellement urbain	- €	- €	- €						
Op. 147	Cité Labyrinthe	- €	100 000,00 €	100 000,00 €	Op. 147	Vieux Château			- €	
Op. 167	Eclairage, feux, réseaux	- €	20 000,00 €	20 000,00 €						
Op. 173	Aménagements Espaces	- €	20 000,00 €	20 000,00 €						
Total des opérations d'équipement		1 521 059,70 €	3 125 304,00 €	4 646 363,70 €	Total des opérations d'équipement		1 087 699,65 €	- €	1 087 699,65 €	
Total des opérations réelles		1 521 059,70 €	4 628 614,45 €	6 149 674,15 €	Total opérations réelles		1 471 322,87 €	- €	2 559 022,52 €	
Section d'investissement - Dépenses - Opérations d'ordre							Section d'investissement - Recettes - Opérations d'ordre			
139 (040)	Amortissements subv. reçues		60 000,00 €	60 000,00 €	021/040	Capacité d'Autofinancement brute		3 270 651,63 €	3 270 651,63 €	
192 (040)	Cession de biens moins-valeur								- €	
040	Travaux en régie		70 000,00 €	70 000,00 €	040	Immobilisations incorporelles		450 000,00 €	450 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales		150 000,00 €	150 000,00 €	041	Opérations patrimoniales		150 000,00 €	150 000,00 €	
Total des opérations d'ordre			280 000,00 €	280 000,00 €	Total opérations d'ordre		1 087 699,65 €	5 341 974,50 €	6 429 674,15 €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 521 059,70 €</b>	<b>4 908 614,45 €</b>	<b>6 429 674,15 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 087 699,65 €</b>	<b>5 341 974,50 €</b>	<b>6 429 674,15 €</b>	

## BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES BUDGET PRIMITIF 2024 (16800)

### EQUILIBRE BUDGETAIRE

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### Recettes de fonctionnement : 8 653 230,97 €

- Atténuation de charges : 14 500 €
- Produits des services, domaine et ventes : 97 750 €
- Impôts et taxes : 3 888 230 €
- Dotations, subventions et participations : 1 562 740 €
- Autres produits de gestion courante : 167 600 €
- Opérations d'ordres : 130 000 €
- Excédent de fonctionnement affecté : 2 792 410,97 €

##### Dépenses de fonctionnement : 5 382 579,34 €

- Charges à caractère général : 1 740 110 €
- Charges de personnel : 2 207 610 €
- Atténuation de produits : 5 000 €
- Autres charges de gestion courante : 908 600 €
- Charges financières : 69 259,34 €
- Charges exceptionnelles : 2 000 €
- Opérations d'ordres : 450 000 €

##### **Epargne brute (autofinancement) : 3 270 651,63 €**

Le solde entre les recettes (dont la fiscalité locale) et les dépenses de fonctionnement constitue l'épargne brute

Une règle budgétaire impose que le remboursement des emprunts soit couvert par les ressources propres

Les dépenses d'investissement sont financées par le solde de l'épargne brute complété des dotations et subventions d'investissement reçues et de l'emprunt (s'il y a lieu)

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### **Epargne brute (autofinancement) : 3 270 651,63 €**

- ##### Recettes d'investissement 3 441 438,65 €
- Dotations et subventions : 1 087 699,65 €
  - FCTVA : 134 152,37 €
  - Taxe d'aménagement : 45 000 €
  - Excédent de fonct. affecté : 1 292 170,50 €
  - Opérations d'ordre : 600 000 €

##### **Emprunts**

##### **Remboursements d'emprunts :**

**Capital : 640 500 €**

##### Dépenses d'investissement : 5 789 174,15 €

- Déficit antérieur : 858 810,45 €
- Dépôt et cautionnement : 4 000 €
- Opérations d'équipements : 4 646 363,70 €
- Opérations d'ordres : 280 000 €



**BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES**  
**BUDGET PRIMITIF 2024 (16800)**  
**PROGRAMME 2024**

	RAR 2023	Budget 2024
<b>Opération non ventilée</b>	<b>24 190 €</b>	<b>45 000 €</b>
<b>Projets envisagés pour 2024</b>		
ECOPASS	-	20 000 €
Aides à la pierre (transfert fonctionnement)	24 190 €	25 000 €
<b>Opération 134 : Acquisition de terrains et travaux divers</b>	<b>188 224 €</b>	<b>430 000 €</b>
Terrains		50 000 €
Acquisition terrains	-	380 000 €
Immeuble	188 224 €	-
9-10 Place de l'Eglise - Acquisition (186 224€) en 2023+ Actes : 2000 €.		
<b>Opération 135 : Acquisition de matériels et mobiliers</b>	<b>7 048 €</b>	<b>305 000 €</b>
Services techniques	3 958 €	130 000 €
Matériels : 60 000 € + Engins et véhicules : 70 000 €		
Enfance et éducation	2 629 €	25 000 €
Services administratifs	461 €	20 000 €
Culture et patrimoine		10 000 €
Bureaux culture - patrimoine		
Citoyenneté - Jeunesse		10 000 €
Matériels pour l'EVS : 4000 € + Aménagement local des Ourmais : 6 000 €		
Salle du Château		50 000 €
Matériels + mobiliers suite sinistre		
Divers		60 000 €
Dont illuminations : 10 000 €		
<b>Opérations 136 : Bâtiments communaux</b>	<b>862 712 €</b>	<b>1 092 304 €</b>
Schéma directeur bâtiments		70 000 €
Diagnosics + préconisations		
Salle Emile Robert	798 494 €	90 000 €
Révisions de prix du marché + avenants + mobiliers		
Centre technique Municipal		30 000 €
Rénovation - Mises aux normes		
24 place de l'église	9 795 €	5 000 €
Salle du Vieux Château		210 000 €
Réhabilitation complète - MOE + travaux		
Bâtiments		150 000 €
Divers et équipements dont sécurisation C TM		
Groupe scolaire - Ecole Jules Verne	34 287 €	352 600 €
MOE : 296 400 € + 20 000 € indemnité concours - 5 000 €		
Rénovation thermique - Ecole Française Dolto	20 137 €	184 704 €
Etudes - Moe 1 420 800*13%= 184 704 €		
<b>Opérations 137 : Voirie et réseaux</b>	<b>266 920 €</b>	<b>948 000 €</b>
Signalisations		20 000 €
Horizontale et verticale		
Rue de l'Aubépin		50 000 €
Mur		
Voirie Rurale	12 347 €	40 000 €
Voirie Urbaine		40 000 €



	Projets envisagés pour 2024	RAR 2023	Budget 2024
Aménagement d'un point de collecte			20 000 €
Rue DELAVAU -CHEMIN DES PUYs		58 136 €	70 000 €
Allées du parc du Colombier	RAR de 2023 pour 2024 (Avenant) - Fin de l'opération	12 459 €	3 000 €
Avenue des Sables (Moe et travaux)	Entrée de ville - l'Espérance (MOE + Travaux) : 456 840 €	73 104 €	470 000 €
Rue du Pavé	Effacements réseaux et VRD (études)		20 000 €
Maison LARGETEAU	Démolition + Travaux VRD		100 000 €
Ourmais	Requalification voirie des Ourmais	14 820 €	- €
Centre-Ville	Etudes faisabilité et programmation habitat (TF 62130€ TTC) - RAR METIVIER	42 876 €	
Venelles	Identification des Venelles en mosaïques	6 311 €	15 000 €
Bois de la Folie	Création d'une allée pour le débarcadage au bois de la Folie	9 846 €	- €
Bourochelles	Achat de terrains : 1 000 € + Clôture : 30 000 €	31 000 €	- €
Etudes vidéo protection			30 000 €
Divers	Enveloppe affectée aux imprévus	6 021 €	70 000 €
	<b>Opération 138 : Equipements sportifs et touristiques</b>	<b>173 591 €</b>	<b>165 000 €</b>
Boulodrome	Agrandissement (Etudes)		40 000 €
Divers matériels sportifs			15 000 €
Salle de l'Etoile	Travaux suite à l'audit énergétique réalisé par le SYDEV	592 €	5 000 €
Salle bois de la Folie	Rénovation des sanitaires		30 000 €
Bois de la Folie	Rénovation du circuit sportif	32 306 €	15 000 €
Salle Largeteau	Reste litige TEOPOLITUB	79 200 €	- €
Terrains de tennis Chartier		61 310 €	
DOJO	Réfection du sol		10 000 €
Divers travaux équipements sportifs		183 €	50 000 €
	<b>Opération 147 : Cité Labyrinthe</b>	<b>- €</b>	<b>100 000 €</b>
Parcours récit commun	Signalétiques (panneaux directionnels, informatifs...)		50 000 €
Etude de faisabilité projet culturel du Château			50 000 €
	<b>Opération 167 : Eclairage public - Effacement des réseaux</b>	<b>- €</b>	<b>20 000 €</b>
Travaux sur éclairage public	Parvis hôtel de Ville		20 000 €
	<b>Opérations 173 : Espaces verts</b>	<b>- €</b>	<b>20 000 €</b>
Cimetière		- €	15 000 €
Divers			5 000 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>		<b>1 521 060 €</b>	<b>3 125 304 €</b>

Compte Administratif 2023 (Budget HT)

Fonctionnement									
Article	Libellé	Dépenses			Recettes			BP 2023	CA 2023
		Opérations réelles	BP 2023	CA 2023	Article	Libellé	Opérations réelles		
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>		31 000,00 €	5 291,70 €	002	Excédent de fonctionnement		41 203,05 €	- €
60611	Eau et assainissement		1 000,00 €	161,76 €					
60612	Energie – Electricité		1 000,00 €	- €					
6068	Autres matières et fournitures		8 000,00 €	- €					
615221	Bâtiments publics		10 000,00 €	- €					
615226	Autres bâtiments		2 000,00 €	96,00 €					
61558	Entretien autres biens mobiliers		- €	- €					
6156	Maintenance		2 000,00 €	110,00 €					
63512	Autres impôts et taxes		7 000,00 €	4 863,94 €					
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>		6 000,00 €	- €					
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		6 000,00 €	- €					
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		100,00 €	0,01 €	75	Autres produits de gestion courante		35 500,00 €	35 881,63 €
65888	Autres		100,00 €	0,01 €	752	Revenu des immeubles		35 400,00 €	35 651,40 €
					7588	Autres produits divers de gestions courante (TVA)		100,00 €	230,23 €
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>		600,00 €	57,89 €					
66111	Intérêts des emprunts		600,00 €	172,22 €					
661121	ICNE exercice N		- €	- €					
661122	ICNE exercice N-1		- €	114,33 €					
042	Dotation aux amortissements		56 003,05 €	30 625,46 €		Opérations d'ordre		17 000,00 €	14 732,27 €
023	Virement à la section d'invest.		35 000,00 €	30 625,46 €	042	Amortissement des subventions		15 000,00 €	14 732,27 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement 2023</b>			93 703,05 €	35 915,06 €	722	Travaux en régie		2 000,00 €	- €
<b>Excédent 2023</b>						<b>Total des recettes de fonctionnement 2023</b>		93 703,05 €	50 613,90 €
<b>Excédent de clôture (Excédent reporté 41 203,05 € + Résultat 2023 : 14 698,84 €)</b>									
Investissement									
Art. / Op.	Libellé	Dépenses			Recettes			BP 2023	CA 2023
		Opérations réelles	BP 2023	CA 2023	Chap. / Art.	Libellé	Opérations réelles		
<b>10</b>	<b>Dotations et subventions</b>		15 405,84 €	15 405,84 €					
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		7 000,00 €	5 758,13 €					
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes</b>		6 000,00 €	5 758,13 €	1068	Excédent de fonctionnement		- €	- €
1641	Emprunts en euros		1 000,00 €	- €					
165	Dépôt et cautionnement reçus		- €	- €	001	Excédent d'investissement reporté		24 612,13 €	- €
168748	Autres communes		- €	- €	165	Dépôt et cautionnement		1 200,00 €	0,01 €
<b>001</b>	<b>Déficit investissement reporté</b>		42 409,34 €	2 570,00 €					
	<b>Immobilisations</b>		8 200,00 €	- €					
Op. 13	Centre d'activités Montifauf		8 200,00 €	- €					
Op. 16	Boucherie – Traitteur		8 009,34 €	2 570,00 €					
Op. 17	Supérette		8 200,00 €	- €					
Op. 18	Immeuble rue du Guichet		- €	- €					
Op. 19	Immeuble La Licorne		- €	- €					
	<b>Opérations d'ordre</b>								
					021	Virement section fonctionnement		21 003,05 €	
040	Amortissement subventions		15 000,00 €	14 732,27 €	040	Amortissements des biens		35 000,00 €	30 625,46 €
041	Avance sur marchés publics		20 000,00 €	- €	041	Avances versées		20 000,00 €	- €
042	Travaux en régie		2 000,00 €	- €					
<b>Total des dépenses d'investissement 2023</b>			- €	101 815,18 €		<b>Total des recettes d'investissement 2023</b>		101 815,18 €	30 625,47 €
<b>Déficit 2023</b>									7 840,77 €
<b>Excédent de clôture (Excédent reporté 24 612,13 € - déficit 2023 de 7 840,77 €)</b>									

**BUDGET ANNEXE - COMMUNE DE POUZAUGES**  
**Compte administratif 2023 - BP 2024**  
**PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES**

**Résultats exercice 2023**

1) Compte Administratif 2023

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2023 (opérations réelles et d'ordre)	38 466,24 €	35 915,06 €
Recettes 2023 (opérations réelles et d'ordre)	30 625,47 €	50 613,90 €
<b>Résultat 2023</b>	<b>-7 840,77 €</b>	<b>14 698,84 €</b>
Résultat reporté	24 612,13 €	41 203,05 €
<b>Résultat global</b>	<b>16 771,36 €</b>	<b>55 901,89 €</b>

2) Avec les restes à réaliser (RAR) 2023

Résultat global d'investissement	<b>16 771,36 €</b>
Restes à réaliser sur recettes d'investissement	0,00 €
<b>Total</b>	<b>16 771,36 €</b>
Restes à réaliser sur dépenses d'investissement	0,00 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>16 771,36 €</b>

<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>55 901,89 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>16 771,36 €</b>
<b>Excédent 2023</b>	<b>72 673,25 €</b>

**Affectation BP 2024**

	Dépenses Inv.	Recettes Fonct.
Affectation au compte 1068 (déficit et solde RAR)		
Reprise au compte 002 - Excédent reporté		55 901,89 €
<b>Résultat de fonctionnement affecté</b>		<b>55 901,89 €</b>



**BUDGET ANNEXE – PEPINIERS D'ENTREPRISES (16802)  
BUDGET PRIMITIF 2024 (Budget HT)**

Fonctionnement				
Chap/Article	Dépenses		Recettes	
	Libellé	BP 2024	Chap/Article	Libellé
<b>011</b>	<b>Charges à caractère générale</b>	<b>31 000,00 €</b>		<b>Opérations réelles</b>
60611	Eau et assainissement	1 000,00 €	002	Excédent reporté
60612	Electricité	1 000,00 €		
6068	Autres matières et fourniture	8 000,00 €		
615221	Bâtiments publics	10 000,00 €		
615228	Entretien bâtiments	2 000,00 €	752	Revenus des immeubles
6156	Maintenance	2 000,00 €		
63512	Autres impôts et taxes	7 000,00 €		
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>6 000,00 €</b>		
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	6 000,00 €		
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>100,00 €</b>	<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>
65888	Charges diverses de gestion courante (TVA)	100,00 €	7588	Autres produits divers de gestions courante (TVA)
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>150,00 €</b>		
6611	Intérêts des emprunts	150,00 €		
661121	ICNE Exercice N			
661122	ICNE Exercice N-1			
	<b>Opérations d'ordre</b>			<b>Opérations d'ordre</b>
042 (6811)	Dotation aux amortissements	35 000,00 €	042 (777)	Amortissement subventions
023	Virement à la section d'investissement	36 351,89 €	042 (722)	Travaux en régie
<b>Total des dépenses de fonctionnement 2024</b>		<b>108 601,89 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement 2024</b>	<b>108 601,89 €</b>

Investissement					
Article	Libellé	Dépenses		Recettes	
		BP 2024	RAR 2023	BP 2024	RAR 2023
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes</b>				
1641	Emprunts en euros (2023)	2 000,00 €			
165	Dépôt et cautionnement	1 000,00 €			
	<b>Immobilisations</b>				
Op. 19	Local La Licorne	18 000,00 €			
Op. 13	Centre d'activités Montifaut	18 000,00 €			
Op.16	Boucherie - traiteur	18 323,25 €	€		
Op. 17	Bâtiments Supérette	15 000,00 €			
	<b>Opérations d'ordre</b>				
040	Amortissement de subventions	15 000,00 €		021	Virement de la section de Fonct.
041	Opérations patrimoniales	5 000,00 €		040	Amortissements des biens
040	Travaux en régie	2 000,00 €		041	Opérations patrimoniales
<b>Total des dépenses d'investissement 2024</b>		<b>94 323,25 €</b>	<b>- €</b>	<b>Total des recettes d'investissement 2024</b>	<b>94 323,25 €</b>

## BUDGET ANNEXE – Lotissement La Balière (16803) Compte Administratif 2023 (Budget HT)

Fonctionnement						
Dépenses			Recettes			
Chap./Article	Libellé	BP 2023	CA 2023	Chap./Article	Libellé	CA 2023
Opérations réelles						
002	Déficit de fonctionnement reporté	253 351,08 €	- €	70- 7015	Ventes de terrains	179 043,27 €
011- 605	Achats de matériels	475 000,00 €	450,00 €	74- 74718	Autres	- €
011 - 6045	Etudes - Prestations	50 000,00 €	5 054,29 €			
011 - 6231		- €	708,15 €			
011- 65888	Autres charges de gestion courantes (TVA)	200,00 €	- €	75 - 7588	Autres produits divers de gestion courante (TVA)	100,00 €
Opérations d'ordre						
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	536 167,44 €	536 167,44 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 135 575,25 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement 2023</b>		<b>1 314 718,52 €</b>	<b>542 379,88 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement 2023</b>		<b>1 314 718,52 €</b>
<b>Résultat de Clôture</b>						<b>- 13 538,41 €</b>
<b>Déficit de clôture à reporter ( Déficit cumulé 253 351,08 € + Résultat 2023 : - 13 538,41 € )</b>						<b>- 266 889,49 €</b>

Investissement						
Dépenses			Recettes			
Chap./Article	Libellé	BP 2023	CA 2023	Chap./Article	Libellé	CA 2023
Opérations réelles						
001	Déficit investissement reporté	536 167,44 €	- €	1641	Emprunts	1 135 575,25 €
Opérations d'ordre						
(040) 3555	Terrains aménagés	1 135 575,25 €	482 456,06 €	(040) 3555	Terrains aménagés	536 167,44 €
<b>Total des dépenses d'investissement 2023</b>		<b>1 671 742,69 €</b>	<b>482 456,06 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement 2023</b>		<b>536 167,44 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>						<b>53 711,38 €</b>
<b>Déficit à reporter ( Déficit cumulé - 536 167,44 € + Résultat 2023 : 53 711,38 € )</b>						<b>- 482 456,06 €</b>

**BUDGET ANNEXE – Lotissement La Balière (16803)**  
**Budget primitif 2024 (Budget HT)**

Fonctionnement						
Dépenses			Recettes			
Chap/Article	Libellé	BP 2024	Chap/Article	Libellé	BP 2024	
<b>Opérations réelles</b>						
002	Déficit de fonctionnement reporté	266 889,49 €	7015	Ventes de terrains	132 657,86 €	
6045	Frais d'études	50 000,00 €				
605	Travaux	400 000,00 €	74741	Subvention d'équilibre	€	
65888	Autres charges de gestion courantes (TVA)	200,00 €	7588	Autres produits divers de gestion courante (TVA)	100,00 €	
<b>Opérations d'ordre</b>						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Annulation SI)	482 456,06 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (SF)	1 066 787,69 €	
<b>Total des dépenses de fonctionnement 2024</b>		<b>1 199 545,55 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement 2024</b>			<b>1 199 545,55 €</b>
Investissement						
Dépenses			Recettes			
Chap/Article	Libellé	BP 2024	Chap/Article	Libellé	BP 2024	
<b>Opérations réelles</b>						
001	Déficit investissement reporté	482 456,06 €	1641	Emprunt d'équilibre	1 066 787,69 €	
<b>Opérations d'ordre</b>						
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Stock Final)	1 066 787,69 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Stock Initial + déficit)	482 456,06 €	
<b>Total des dépenses d'investissement 2024</b>		<b>1 549 243,75 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement 2024</b>			<b>1 549 243,75 €</b>

**BUDGET ANNEXE – Lotissement La Balière (16803)**  
**TERRAINS CESSIBLES**

Reste 5 lots à vendre au 31/12/2023 :

Lot	Superficies	Montant € HT	Commentaires
1	1116 m <sup>2</sup>	40 625,14 €	Disponible
7	782 m <sup>2</sup>	28 548,48 €	Disponible
8	381 m <sup>2</sup>	13 658,55 €	Disponible
38	470 m <sup>2</sup>	15 601,42 €	Disponible
62	483 m <sup>2</sup>	18 149,31 €	Signature de l'acte le 08/01/2024
<b>Total cessible</b>	<b>3 232 m<sup>2</sup></b>	<b>116 582,90 €</b>	

Extension du lotissement – 15 lots :

1	452 m <sup>2</sup>
2	462 m <sup>2</sup>
3	368 m <sup>2</sup>
4	335 m <sup>2</sup>
5	479 m <sup>2</sup>
6	487 m <sup>2</sup>
7	544 m <sup>2</sup>
8	639 m <sup>2</sup>
9	387 m <sup>2</sup>
10	407 m <sup>2</sup>
11	390 m <sup>2</sup>
12	369 m <sup>2</sup>
13	394 m <sup>2</sup>
14	250 m <sup>2</sup>
15	240 m <sup>2</sup>
	<b>6 203 m<sup>2</sup></b>



## BUDGET ANNEXE – Lotissement Les Hauts du Prieuré (16804) Compte Administratif 2023 (Budget HT)

Fonctionnement						
Dépenses			Recettes			
Article	Libellé	BP 2023	CA 2023	Article	Libellé	CA 2023
Opérations réelles						
605	Achats de matériel	1 000,00 €	- €	002	Excédent de fonctionnement reporté	142 141,42 €
6522	Reversement excédent	54 485,57 €	- €	7015	Ventes de terrains	- €
65888	Autres charges de gestion courantes (TVA)	5,00 €	- €	7588	Autres produits divers de gestion courante (TVA)	- €
Opérations d'ordre						
(042) 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	86 650,85 €	86 650,85 €	(042) 71355	Variation de stocks de terrains aménagés	- €
<b>Total des dépenses de fonctionnement 2023</b>		<b>142 141,42 €</b>	<b>86 650,85 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement 2023</b>		<b>142 141,42 €</b>
<b>Résultat 2023 :</b>						
<b>Excédent à reporter (Excédent cumulé 142 141,42 € + Résultat 2023 : - 86 650,85 €)</b>						<b>55 490,57 €</b>

Investissement						
Dépenses			Recettes			
Article	Libellé	BP 2023	CA 2023	Article	Libellé	CA 2023
Opérations réelles						
001	Déficit d'investissement	86 650,85 €	- €			
Opérations d'ordre						
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections Terrains aménagés (Stock Final)	- €	- €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Stock Initial + déficit)	86 650,85 €
<b>Total des dépenses d'investissement 2023</b>		<b>86 650,85 €</b>	<b>- €</b>	<b>Total des recettes d'investissement 2023</b>		<b>86 650,85 €</b>
<b>Excédent 2023 :</b>						
<b>Résultat à reporter</b>						<b>- €</b>



## BUDGET ANNEXE – Lotissement Les Hauts du Prieuré (16804) Budget Primitif 2024 (Budget HT)

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap/Article	Libellé	BP 2024	Chap/Article	Libellé	BP 2024
<b>Opérations réelles</b>					
605	travaux	55 490,57 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	55 490,57 €
6522	Reversement excédent	- €	7015	Ventes de terrains	- €
65888	Autres charges de gestion courantes (TVA)	5,00 €	7588	Autres produits divers de gestion courante (TVA)	5,00 €
<b>Opérations d'ordre</b>					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (annulation S1)	96 319,21 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (SF)	96 319,21 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement 2024</b>		<b>151 814,78 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement 2024</b>		<b>151 814,78 €</b>

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap/Article	Libellé	BP 2024	Chap/Article	Libellé	BP 2024
<b>Opérations réelles</b>					
001	Déficit d'investissement	- €			
<b>Opérations d'ordre</b>					
040	Travaux (Stock Final)	96 319,21 €	3555	Terrains aménagés (Stock initial + Déficit)	96 319,21 €
<b>Total des dépenses d'investissement 2024</b>		<b>96 319,21 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement 2024</b>		<b>96 319,21 €</b>

SUBVENTIONS	PROPOSITION 2024	Commentaires
<b>SPORTS</b>		
<b>Associations sportives adhérentes à l'OMS</b>	33 500,00 €	
Pouzauges Vendée Hand Ball	5 000,00 €	
Pouzauges Bocage Football Club	2 500,00 €	Subvention pour le Mondial Minimes de Montaigu
Dans' Attitude (rempl ESQUISSE)	750,00 €	
Quintessence	200,00 €	
Les marcheurs des Collines	500,00 €	
Pom N' Dance Pouzauges	400,00 €	
<b>ECOLES ET ASSOCIATIONS A BUT EDUCATIF</b>		
Ecole publique Jules Verne - classe découverte	30 € / élève Pouz.	Acter 1 fois dans la scolarité (classes CE2 CM1 CM2)
Bibliorêve (école Jules VERNE)	500,00 €	
<b>COLLEGES</b>		
Association sportive Collège Gaston Chaissac	500,00 €	
Association Sportive du Collège Saint Exupéry	500,00 €	
OGEC Collège A. de Saint Exupéry	330,00 €	
<b>ASSOCIATIONS A BUT SOCIAL</b>		
ADAMAD NORD-EST VENDÉE	150,00 €	
Ô temps d'une pause	500,00 €	
Les amis de la résidence des Collines	1 500,00 €	
Vie Libre	100,00 €	
<b>ASSOCIATIONS A BUT CULTUREL</b>		
Ecole de Musique Pouzauges	27 000,00 €	
Accueil des aînés (Chorale du Puy Lory)	400,00 €	
Ensemble Vocal la Caldarane	500,00 €	
Comité de jumelage Pouzauges Eye Metingen	7 000,00 €	
Les Fous des Puys (échecs)	100,00 €	
Les amis des moulins du terrier Marteau	500,00 €	
L'Œuf au Riz	1 200,00 €	
Théâtre de la Folie	200,00 €	
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>		
Comité d'union asso. et sections patriotiques (Anciens comb.)	300,00 €	
Association écologique du Haut-Bocage Vendéen	150,00 €	
ADA - Entre Parenthèse	500,00 €	Résiliation du bail de location au 06/05/2024 : loyers + charges : 1 048 €
Banque alimentaire de Vendée	200,00 €	
ENTRAID'ADDICT 85	100,00 €	
ESMERALDA	500,00 €	Prix d'une valise pédagogique
<b>AUTRES PARTICIPATIONS (hors compte 6574)</b>		
CCAS - Ville - 657362	40 000,00 €	

**COÛT DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE FRANCOISE DOLTO**

SALAIRES - CA 2023	
Salaires et charges sociales - ATSEM	149 781,56 €
<b>Total Salaires</b>	<b>149 781,56 €</b>
FOURNITURES ET FRAIS DIVERS - CA 2023	
Eau	235,36 €
Electricité	14 388,13 €
Combustibles	9 134,20 €
Pharmacie (60628)	69,93 €
Fournitures administratives (papier)	167,60 €
Fournitures scolaires (83 x 35€ voté = 2 905€)	2 190,44 €
Poste Direction (350€ voté)	160,57 €
Fournitures diverses	1 993,26 €
Entretien Linge (vêtements + couvertures) (611)	1 535,01 €
Entretien bâtiments	804,20 €
Entretien biens mobiliers (dont intervention informatique)	400,00 €
Maintenance (extincteurs , chaudière, copieurs,	1 599,77 €
Assurances	518,58 €
Abonnement e-primos (tt les 4 ans - debut 2022 : 1 088,64€)	272,16 €
Internet + Téléphone (6262)	1 837,59 €
Redevances ordures ménagères (6284)	788,39 €
Sortie à l'Echiquier	225,00 €
<b>Total Fournitures et frais divers</b>	<b>36 320,19 €</b>

COUT GLOBAL	
Coût de fonctionnement par élève	186 101,75 €
	1 861,02 €

Effectif total à la rentrée 2022/ 2023 :	100
EVOLUTION EFFECTIF (2022-2023/ 2021-2022)	-8
Evolution du Coût Total :	373,90 €

**COÛT DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE JULES VERNE**

SALAIRES - CA 2023	
Salaires et charges sociales - Agents d'entretien	75 224,19 €
<b>Total Salaires</b>	<b>75 224,19 €</b>
FOURNITURES ET FRAIS DIVERS - CA 2023	
Eau	938,48 €
Electricité	11 214,48 €
Combustibles	11 440,88 €
Pharmacie (60628)	228,02 €
Fournitures administratives (papier)	868,50 €
Fournitures scolaires (173 x 35€ voté= 6 055€)	6 030,29 €
Poste Direction (350€ voté)	334,68 €
Fournitures diverses	2 419,99 €
Entretien Linge (611)	528,88 €
Entretien de bâtiments	1 676,20 €
Entretien biens mobiliers (dont intervention informatique)	1 202,60 €
Maintenance (extincteurs , chaudière, copieurs,	3 334,45 €
Assurances (hors restaurant scolaire)	548,71 €
Abonnement e-primos (tt les 4 ans - debut 2022 : 1 663,2€)	415,80 €
Internet + Téléphone (6262)	758,15 €
Redevances ordures ménagères (6284)	377,86 €
Sortie à l'Echiquier	615,00 €
Sortie centre aquatique	3 894,00 €
<b>Total fournitures et frais divers</b>	<b>46 826,97 €</b>

COUT GLOBAL	
Coût de fonctionnement par élève	122 051,16 €
	744,21 €

Effectif total à la rentrée 2022/ 2023 :	164
EVOLUTION EFFECTIF (2022-2023/ 2021-2022)	3
Evolution du Coût Total :	146,81 €

**PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DU DONJON**

	CA 2022 (2021-2022)		BP 2023 (2022-2023)		BP 2023 (2022-2023)	
	Nb élèves	Montant / élève	Montant total	Nb élèves	Montant / élève	Montant total
<b>ECOLE LE DONJON</b>						
Maternelle	82	1 354 €	111 028 €	80	1 575 €	126 000 €
Primaire	150	598 €	89 700 €	161	661 €	106 421 €
<b>ECOLE DU VIEUX POUZAUGES</b>						
Maternelle			200 728 €			232 421 €
Primaire			200 728 €			232 421 €
<b>TOTAL FORFAIT</b>			591,00 €			1 782,00 €
Entrées Centre Aquatique			591,00 €			1 782,00 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>			<b>201 319 €</b>			<b>234 203 €</b>

**RAPPEL – COÛT DE FONCTIONNEMENT ECOLES PUBLIQUES**

	CA 2022 (2021-2022)		CA 2023 (2022-2023)	
	Nb élèves	Montant / élève	Nb élèves	Montant total
<b>ECOLE FRANCOISE DOLTO</b>	108	1 795,06 €	100	186 101,75 €
Maternelle		193 866,48 €		186 101,75 €
Primaire	161	724,91 €	164	122 051,16 €
		116 710,51 €		122 051,16 €

**Participation financière des communes pour leurs élèves scolarisés dans les Ecoles Publiques de Pouzauges**

	BP 2022 (2021-2022)	BP 2023 (2022-2023)	BP 2024 (2023-2024)
<i>Ecole publique maternelle Françoise DOLTO</i>	1 771,00 €	1 795,00 €	1 861,02 €
<i>Ecole publique primaire Jules VERNE</i>	665,00 €	725,00 €	744,21 €

Notre Dame du Donjon : maternelle			
Notre Dame du Donjon : primaire			
Ecole Françoise DOLTO	4	1 861 €	7 444 €
Ecole Jules VERNE	20	744 €	14 884 €
<b>TOTAL</b>			<b>22 328 €</b>

Simulation 2023 (2022-2023)		
Nb élèves	Montant / élève	Montant total
4	1 861 €	7 444 €
20	744 €	14 884 €
		<b>22 328 €</b>

NB : Demande de réévaluation du forfait fournitures scolaires par l'école DOLTO qui est à 32 € depuis 2014. Avec l'inflation des prix, l'école demande une réévaluation de ce forfait.

**Crédits scolaires :**

Réévaluation à 35 € / élève soit :  
2 905 € pour l'école DOLTO  
6 055 € pour l'école Jules Verne

**Crédits de direction : 250 € / école**



15 février 2024

## Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023 Commune de Pouzauges

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 par son article 107, ajoute de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la ville (<http://www.pouzauges.fr/>).

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2023.

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement : ..... - 858 810,45 €
- Fonctionnement : ..... 4 084 581,47 €

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2023 (opérations réelles et d'ordre)	2 949 296,09 €	4 779 624,48 €
Recettes 2023 (opérations réelles et d'ordre)	2 612 506,59 €	5 827 633,13 €
<b>Résultat 2023</b>	<b>- 336 789,50 €</b>	<b>1 048 008,65 €</b>
Résultat reporté	- 522 020,95 €	3 036 572,82 €
<b>Résultat global</b>	<b>- 858 810,45 €</b>	<b>4 084 584,47 €</b>

### 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### a. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location des salles communales, des loyers communaux) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

**Fiscalité communale** : en 2023, il avait été décidé d'augmenter les taux de la Taxe Foncière Bâtie et de la Taxe Foncière non bâtie de 3 points :

	Taux 2022	Taux 2023
<b>Taxe d'habitation</b>		
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	32,18 %	33,15 %
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	42,01 %	43,27 %
<b>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires</b>		15,07 %

**Dotations versées par l'Etat :**

DGF (Dotation Globale Forfaitaire) en K€ (arrondis)	2022	2023
<b>Dotation Forfaitaire</b>	<b>456</b>	<b>448</b>
Evolution en K€	-8	-8
<b>Dotation de Solidarité Rurale</b>	<b>319</b>	<b>349</b>
Evolution en K€	+21	+30
<b>Dotation Nationale de Péréquation</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
Evolution en K€	-9	+7
<b>TOTAL des dotations</b>	<b>775</b>	<b>804</b>
Evolution en K€	+11	+29

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 5 827 633,13 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023
013 - Atténuations de charges	13 000,00 €	54 326,53 €
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	93 300,00 €	101 378,56 €
73- Impôts et taxes	3 870 230,00 €	3 913 688,05 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 517 240,00 €	1 568 805,13 €
75 - Autres produits de gestion courante	41 500,00 €	65 589,32 €
76 - Produits financiers	0,00 €	6,22 €
<b>TOTAL RECETTES COURANTES</b>	<b>5 535 270,00 €</b>	<b>5 703 793,81 €</b>
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	38 126,27 €
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>5 535 270,00 €</b>	<b>5 741 920,08 €</b>
Excédent de fonctionnement affecté	3 036 572,82 €	
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>8 571 842,82 €</b>	<b>5 741 920,08 €</b>
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>85 713,05 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 671 842,82 €</b>	<b>5 827 633,13 €</b>
Excédents antérieurs reportés (002)		3 036 572,82 €
Résultat de fonctionnement 2023		1 048 008,65 €
<b>Résultat de clôture en fonctionnement</b>		<b>4 084 581,47 €</b>

- **Chapitre 013** : Comprend les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail, ainsi que le fonds de compensation du supplément familial.
- **Chapitre 70** : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les redevances d'occupation du domaine public (Maison de la Petite Enfance, réseaux de gaz, ...), la participation des usagers aux activités multisports et jeunesse, au service de navette, ainsi que la mise à disposition d'agents auprès de la Communauté de communes (Prévention routière, entretien des ZAE) ou au budget CCAS de la Ville (portage de repas). Les ventes de concessions dans les cimetières sont également enregistrées dans ce chapitre.
- **Chapitre 73** : Concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale. Les autres recettes de ce chapitre sont les taxes additionnelles aux droits de mutation qui est un indicateur des transactions immobilières actées en 2023 et qui subit une baisse conséquente (- 112 053,98 €). L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes qui correspond au reversement d'une partie de la fiscalité versée par les entreprises.
- **Chapitre 74** : Concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est en nette diminution depuis 2014. Nous pouvons aussi noter la participation de la CAF dans le cadre du Contrat enfance jeunesse, ainsi que l'Etat pour le traitement des demandes des Cartes nationales d'identité et des passeports.
- **Chapitre 77** : Ce chapitre enregistre toutes les cessions de matériels ainsi que les remboursements des sinistres.
- **Chapitre 042** : Concerne les opérations d'ordre dont les travaux en régie qui correspondent à la valorisation dans le patrimoine des travaux réalisés par des agents communaux.

#### **b. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel communal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts. Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de + 5,97 % entre 2022 et 2023.

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 4 779 624,48 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023
011 - Charges à caractère général	1 737 860,00 €	1 445 564,87 €
012 - Charges de personnel	2 089 910,00 €	2 035 463,81 €
014 - Atténuation de produits	5 000,00 €	2 119,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	866 730,00 €	838 816,08 €
<b>TOTAL DÉPENSES COURANTES</b>	<b>4 699 500,00 €</b>	<b>4 321 963,76 €</b>
66 - Charges financières	115 000,00 €	69 356,26 €
67- Charges exceptionnelles	10 000,00 €	1 123,65 €
022 - Dépenses imprévues	30 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>4 854 500,00 €</b>	<b>4 392 443,67 €</b>
023 - Virement pour la section d'investissement	3 417 342,82 €	0,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00 €	387 180,81 €
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>3 817 342,85 €</b>	<b>387 180,81 €</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 671 842,82 €</b>	<b>4 779 624,48 €</b>

- **Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payés par la Commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, les fournitures scolaires, etc. Suite à l'inflation et à la hausse des prix de l'énergie, ce chapitre a progressé de + 6,11 % soit + 83 287,53 €.
- **Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Elles ont progressé de + 5,11 € soit + 99 015,18 € en 2023 en raison de l'augmentation du point d'indice, du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), et du recours plus important à l'intérim.
- **Chapitre 65** : ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus, les subventions de fonctionnement aux associations et à l'amélioration de l'habitat et la subvention au CCAS.
- **Chapitre 66** : ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.
- **Chapitre 67** : Il s'agit exclusivement de dépenses exceptionnelles.
- **Chapitre 023** : cette somme représente l'autofinancement dégagé de 3 417 342,82 € pour financer les investissements.

## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- **En dépenses** : Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **En recettes** : deux types de recettes coexistent :
  - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues au titre des permis de construire (Taxe d'aménagement),
  - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

### a. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

— Le fonds de compensation de TVA :	91 234,09 €
— La taxe d'aménagement :	42 335,93 €
— Les amortissements :	384 257,23 €
— Des subventions :	814 166,07 €



Recettes					
Art. / op	Opérations	RAR 2022	BP 2023	TOTAL 2023	CA 2023
<b>Section d'investissement - Recettes - Opérations réelles</b>					
10222	FCTVA		100 000,00 €	100 000,00 €	91 234,09 €
10226	Taxes d'aménagement		50 000,00 €	50 000,00 €	42 335,93 €
1068	Excédent de fonct. Affecté		1 085 161,24 €	1 085 161,24 €	1 085 161,24 €
165	Caution			- €	
275	Dépôts et cautionnements		1 000,00 €	1 000,00 €	
274	Remboursement Prêt			- €	
16878	Prêt CAF (EVS)	66 784,80 €		66 784,80 €	
Op.135	Divers matériels et mobiliers	8 704,00 €		8 704,00 €	9 790,08 €
Op. 136	Bâtiments communaux	699 225,25 €	140 000,00 €	839 225,25 €	389 622,48 €
Op. 137	Voirie et réseaux	335 649,24 €	90 000,00 €	425 649,24 €	321 644,70 €
Op. 138	Aménagements sportifs	64 944,12 €		64 944,12 €	89 373,62 €
Op. 147	Vieux Château			- €	
	Non individualisé			- €	3 735,19 €
Total des opérations d'équipement		1 175 307,41 €	230 000,00 €	1 405 307,41 €	814 166,07 €
<b>Total opérations réelles</b>			<b>1 466 161,24 €</b>	<b>2 641 468,65 €</b>	<b>2 032 897,33 €</b>
<b>Section d'investissement - Recettes - Opérations d'ordre</b>					
021/040	Capacité d'Autofinancement brute		3 417 342,82 €	3 417 342,82 €	
				- €	
040	Immobilisations incorporelles		400 000,00 €	400 000,00 €	384 257,23 €
041	Opérations patrimoniales		400 000,00 €	400 000,00 €	195 352,03 €
<b>Total opérations d'ordre</b>			<b>4 217 342,82 €</b>	<b>4 217 342,82 €</b>	<b>579 609,26 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 175 307,41 €</b>	<b>5 683 504,06 €</b>	<b>6 858 811,47 €</b>	<b>2 612 506,59 €</b>
<b>RESULTAT DE L'ANNÉE 2023</b>					<b>- 336 789,50 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE (Déficit reporté 522090,88 € + CA 2023 :- 130 153,39€)</b>					<b>- 858 810,45 €</b>

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses					
Art. / op	Opérations	RAR 2022	BP 2023	TOTAL 2023	CA 2023
<b>Section d'investissement - Dépenses - Opérations réelles</b>					
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés		35 478,36 €	35 478,36 €	35 478,36 €
1641	Capital des emprunts en Euros		633 650,00 €	633 650,00 €	603 029,45 €
16878	Capital des emprunts CAF		16 350,00 €	16 350,00 €	16 304,00 €
165	Caution		1 000,00 €	1 000,00 €	- €
275	Dépôts et cautionnements		3 000,00 €	3 000,00 €	85,60 €
001	Déficit antérieur		522 020,95 €	522 020,95 €	
020	Dépenses imprévues		21 782,82 €	21 782,82 €	- €
20422	Subventions ECO PASS	1 500,00 €	65 000,00 €	66 500,00 €	14 624,44 €
Op. 134	Acquisitions et travaux divers	1 150,00 €	260 000,00 €	261 150,00 €	5 222,00 €
Op. 135	Divers matériels et mobiliers	31 088,16 €	240 000,00 €	271 088,16 €	217 467,61 €
Op. 136	Bâtiments communaux	1 491 354,67 €	1 462 718,00 €	2 954 072,67 €	1 202 193,97 €
Op. 137	Voirie et réseaux	83 004,37 €	914 000,00 €	997 074,37 €	251 138,66 €
Op. 138	Aménagements sportifs	121 271,00 €	390 772,00 €	512 043,00 €	322 194,92 €
Op. 147	Vieux Château	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	
Op. 167	Eclairage, feux, réseaux		20 000,00 €	20 000,00 €	
Op. 173	Aménagements Espaces	9 079,50 €	20 000,00 €	29 079,50 €	492,00 €
Total des opérations d'équipement		1 738 447,70 €	3 422 490,00 €	5 161 007,70 €	2 013 333,60 €
<b>Total des opérations réelles</b>		<b>1 738 447,70 €</b>	<b>4 620 293,77 €</b>	<b>6 358 811,47 €</b>	<b>2 668 231,01 €</b>
<b>Section d'investissement - Dépenses - Opérations d'ordre</b>					
139 (040)	Amortissements subv. reçues		60 000,00 €	60 000,00 €	56 778,19 €
192 (040)	Cession de biens moins-value				
040	Travaux en régie		40 000,00 €	40 000,00 €	28 934,86 €
041	Opérations patrimoniales		400 000,00 €	400 000,00 €	195 352,03 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>			<b>500 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>281 065,08 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 738 447,70 €</b>	<b>5 120 293,77 €</b>	<b>6 858 811,47 €</b>	<b>2 949 296,09 €</b>

Les principales dépenses ont été constituées par les travaux d'équipements cités ci-dessous et le remboursement du capital des emprunts.

Les principaux projets réalisés en 2023 sont les suivants :

<b>Dépenses d'investissement</b>	
<b>Acquisition de terrains et travaux divers (opération 134)</b>	
Acquisitions de parcelles rue de la Faucherie Avenue des Moulins, rue de l'étoile	5 K€
<b>Acquisition de matériels et mobiliers (opération 135) 217 K€</b>	
- Service technique : véhicules et matériels	
- Tracteur	70 K€
- Véhicule Citroën Jumper	34 K€
- Véhicule Citroën JUMPY	21 K€
- Voiture CLIO – RAR 2022	15 K€
- Matériels services techniques	37 K€
- Matériels services administratifs	22 K€
- Matériels écoles - RASED	6 K€
- Culture et Patrimoine	3 K€
- Matériels manifestations	12 K€
<b>Bâtiments communaux (opération 136) 1 202 K€</b>	
- Salle Emile Robert	1 158 K€
- Centre des Remparts	6 K€
- Remplacement chaudière presbytère	13 K€
- Etude de pollution rue Catherine de Thouars	7 K€
- Passage 24 Place de l'Eglise	8 K€
- Groupe scolaire - Etudes	9 K€
- Bibliothèque (tables et présentoir)	1 K€
<b>Voiries et réseaux (opération 137) 251 K€</b>	
- Aménagement des allées du Parc du Colombier	170 K€
- Signalisations (potelets, panneaux, ...)	19 K€
- Etudes de programmation	37 K€
- Création de voies La grande Barre	6 K€
- Signalétiques en mosaïques	2 K€
- Création d'une structure de trottoir circulaire	6 K€
- Clôture éco pâturage	7 K€
- Relevé topo Avenue des Sables	3 K€
<b>Aménagements sportifs (opération 138) 322 K€</b>	
- Réfection des courts de tennis	255 K€
- Tyrolienne Bois de la Folie	26 K€
- Rénovation éclairage salle du Bois de la Folie	23 K€
- Divers matériels sportifs	9 K€
- Vestiaires stade André Jacob	8 K€
<b>Travaux en régie 2023</b>	<b>29 K€</b>

En 2023, la Commune a réalisé 2 013 333,60 € de travaux et d'aménagement pour préserver et améliorer le cadre de vie de Pouzauges.

### 3. ETAT DE LA DETTE

Le remboursement du capital des emprunts représente en 2023, 619 333,45 €. Le ratio de la capacité dynamique de désendettement est satisfaisant ; en effet, 2 années sont nécessaires en 2023 pour rembourser le capital de la dette.

Capacité dynamique de désendettement	2022	2023
<b>En cours de dette au 31/12 en K€</b>	<b>3 399</b>	<b>2 780</b>
<b>Capacité dynamique de désendettement</b>	<b>2,2</b>	<b>2</b>

#### 4. LES RATIOS

Certains ratios doivent obligatoirement être calculés et publiés par la collectivité en vertu de la loi Administration Territoriale de la République (Loi ATR) du 6 février 1992, codifiée à l'article L.2313-1 du CGCT. Même s'ils ne sont pas les plus pertinents d'un point de vue financier, ces ratios sont les suivants :

Ratios 2023	Commune de Pouzauges	Moyenne nationale de la strate d'une collectivité de 5000 à 10000 habitants
<b>Dépenses réelles de fonctionnement / habitant :</b> Ce ratio permet de mesurer le niveau global de service rendu à la population.	762,04 €/habitant	944 €/habitant
<b>Produit des impositions directes / habitant :</b> Ce ratio permet de mesurer le produit fiscal en euro par habitant.	390,52 €/habitant	517 €/habitant
<b>Recettes réelles de fonctionnement / habitant</b>	996,17 €/habitant	1 158/habitant
<b>Dépenses d'équipement brut / habitant :</b> Ce ratio permet de mesurer le niveau d'effort d'équipement de la collectivité.	349,29 €/habitant	298€/habitant
<b>Encours de la dette / habitant :</b> Ce ratio concerne la totalité du capital de la dette que la collectivité doit rembourser aux établissements bancaires au cours des années à venir conformément aux différents contrats d'emprunts qu'elle a signé. la capacité financière de la collectivité à rembourser cette dette.	482 € /habitant	796 €/habitant
<b>Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) / habitant</b>	136,88 €/habitant	154 €/habitant
<b>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :</b> Ce ratio permet de mesurer en particulier le mode de gestion privilégié (en régie ou en délégation de service public) retenu par la collectivité pour l'exercice de ses compétences et pour la gestion de ses services publics.	46,34 %	57,60 %
<b>Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement en capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement :</b> Ce ratio constitue une façon alternative d'écrire la capacité d'épargne nette ou disponible. Il représente la part des recettes réelles de fonctionnement qui reste à la disposition de la collectivité pour investir une fois qu'elle a honoré l'ensemble de ses engagements contractuels. Plus le ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio qui se rapproche de 100% ou le dépasse indique un recours nécessaire aux recettes d'investissement pour financer la charge de la dette.	87,28 %	88,70 %
<b>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</b> Ce ratio mesure également l'effort d'équipement de la collectivité. Il met pourtant en rapport deux masses financières qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre. En revanche, en rapprochant cet indicateur du précédent, il est possible de s'apercevoir si la collectivité investit plus que la marge d'autofinancement disponible qu'elle est capable de dégager.	35,06 %	25,70 %
<b>Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement :</b> Ce dernier ratio est également théorique et doit donc être pris avec les plus grandes précautions. Il représente en effet le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser en totalité le capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de ses recettes réelles de fonctionnement. Or elle ne peut en aucun cas décider de faire ce choix de gestion dans la mesure où elle doit continuer à assumer ses dépenses de fonctionnement obligatoires et incompressibles.	48,41 %	68,70 %

## 5. CONCLUSION

**Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +5,9% entre 2022 et 2023.**

**L'évolution des dépenses en 2023 repose sur :**

- **Des charges à caractère général** (+ 83 000 €) impactées par le coût des dépenses énergétiques. La flambée de l'énergie a été moins importante que prévu sous l'effet de l'amortisseur énergétique mis en place après le vote du budget et près de 35 000 € de factures en moins. Des mesures de sobriété énergétique ont été également mises en place.
- **La progression** des charges de personnel (+99 000 €) avec le GVT et la progression des carrières.
- **Les autres charges de gestion courante** (+75 000 €). La convergence des charges de fonctionnement entre le cout des élèves du public et du privé représente de son côté près de 31 000 € en plus.
- **La diminution** des charges financières (-12 000 €).

**Structurellement en 2023**, les charges de personnel représentent la première dépense avec 45,7% (avec les remboursements d'assurance du personnel) des dépenses de fonctionnement et les charges à caractère général : 33,3%.

**Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de +1,3% entre 2022 et 2023.**

**La faible dynamique des ressources en 2023 s'explique principalement par :**

- **La progression** des impôts et taxes (+110 000 €) avec l'augmentation des ressources fiscales et des dotations (+ 40 000 €) liée à l'évolution favorable de la DSR et des compensations des taxes foncières,
- **La forte diminution** des droits de mutation (-112 000 €) et du FPIC (-22 000 €),
- **La baisse** des produits exceptionnels (-31 000 €), des produits des services (-28 000 €) et des autres produits de gestion courante (-27 000 €).

**Structurellement**, la fiscalité représente 39,6% des recettes réelles de fonctionnement en 2023 et la DGF : 14,1%.

**La CAF nette de l'exercice 2023 diminue de 175 000 € par rapport à 2022 et représente 762 000 €. Rapportée à l'habitant, elle atteint 132 euros (l'indicateur de la strate en 2022 était de 122 euros par habitant).**

**Le programme d'investissement** sur la période 2020-2023 atteint 9 millions d'euros. L'épargne nette a représenté 3,9 millions d'euros, soit 41% du financement. La commune a mobilisé 1,3 M€ d'emprunt sur cette période.



## **Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024**

### **Commune de Pouzauges**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est également disponible sur le site internet de la Commune (<http://www.pouzauges.com/>).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. L'article L 1612-2 du code général des collectivités territoriales impose une date limite de vote du budget primitif avant le 15 avril (lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, avant le 30 avril). Il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 est voté le 18 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions autant que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) ;
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

#### **1. La section de fonctionnement**

##### **a. Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location des salles communales, des loyers communaux), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses participations.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

**Fiscalité communale** : Il n'est pas envisagé d'évolution des taux pour 2024

Aussi, les taux votés en 2024 seraient les suivants :

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe Foncier Bâti	33,15 %	33,15 %
Taxe Foncier Non Bâti	43,27 %	43,27 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15,07 %	15,07 %

**Dotations versées par l'Etat :**

DGF (arrondis)	BP 2023	BP 2024
Dotation Forfaitaire	445 000	431 000
Evolution en K€	+ 4 000	- 14 000
Dotation de Solidarité Rurale	335 000	351 000
Evolution en K€	+ 23 000	+ 16 000
Dotation Nationale de Péréquation	7 000	7 000
Evolution en K€	+ 1 000	
<b>TOTAL des dotations</b>	<b>787 000</b>	<b>789 000</b>
Evolution en K€	<b>+ 18 000</b>	<b>+ 2 000</b>

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 8 653 230,97 €.

Recettes de fonctionnement	Budget 2024
ATTENUATIONS DE CHARGES	14 500,00 €
PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTE DIVERSES	97 750,00 €
IMPOTS ET TAXES	3 888 230,00 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 562 740,00 €
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	167 600,00 €
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
EXCEDENT AFFECTE	2 792 410,97 €
OPERATIONS D'ORDRES	130 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 653 230,97 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel communal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 8 653 230,97 €.

Dépenses de fonctionnement	Budget 2024
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 740 110,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	2 207 610,00 €
ATTENUATION DE PRODUITS	5 000,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	908 600,00 €
CHARGES FINANCIERES	69 259,34 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	3 270 651,63 €
OPERATIONS D'ORDRES	450 000,00 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 653 230,97 €</b>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement (soit 3 270 651,63 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

## 2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. A titre de comparaison, pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **En recettes** :
  - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues au titre des permis de construire (Taxe d'aménagement),
  - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).
  - Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Le Plan Pluriannuel d'investissements depuis 2020 se décompose ainsi :

En K €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Acquisition de terrains et travaux divers	64	50	51	260	430	100	50
Acquisition de matériels et mobiliers	105	89	186	240	305	140	140
Bâtiments communaux	1 240	1 540	1 745	1 462	1 092	2 200	2 545
Voiries et réseaux	73	741	757	914	948	690	1 187
Aménagements sportifs	692	662	249	390	165	40	40
Renouvellement urbain						80	100
Cité Labyrinthe	312	8	0	50	100	0	0
Eclairage public - Effacement des réseaux	4	0	20	20	20	20	20
Etudes – aides	3	0	16	65	45	65	65
Aménagement Espaces Publics	198	323	71	20	20	30	30
Travaux en régie	36	41	40	40	70	60	60

Dépenses investissement 2024 (arrondies)		Recettes investissement 2024 (arrondies)	
Remboursement des emprunts et caution	640 500	Dotations (TVA, TAM), remboursements divers (caution, prêt)	179 000
Opérations d'équipements	4 579 000	Subventions	1 087 000
<i>Dont RAR 2023 (1)</i>	<i>1 498 000</i>	<i>Dont RAR 2023 (1)</i>	<i>1 087 000</i>
Subvention accession	67 000	CAF (3) brute dégagée du fonctionnement	3 270 000
<i>Dont RAR 2023 (1)</i>	<i>22 000</i>		
Déficit antérieur	859 000	Excédent de fonctionnement (2)	1 292 000
Opérations d'ordres	280 000	Opérations d'ordres	600 000

(1) Les restes à réaliser (RAR) sont des engagements pris au budget 2023.

(2) Concernant la ligne «excédent de fonctionnement» : *Le résultat de la section de fonctionnement étant, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, il est décidé lors du vote du budget, d'affecter partiellement l'excédent d'exploitation au financement des dépenses d'investissement, par une inscription en recettes de € au compte «Excédent de fonctionnement capitalisé»*

(3) *Capacité d'autofinancement*

**La section d'investissement 2024 s'équilibre à hauteur de 6 429 674,15 €.**

Le programme d'opérations d'équipement 2024 de 4 579 000 € se décompose comme suit :

- Acquisition de terrains ..... 618 000 €
- Acquisitions de matériels et mobiliers ..... 312 000 €
- Bâtiments communaux ..... 1 955 000 €
- Voiries et réseaux ..... 1 214 000 €
- Equipement sportifs et touristiques ..... 338 000 €
- Cité Labyrinthe..... 100 000 €
- Eclairage public..... 20 000 €
- Aménagements urbains..... 20 000 €



### 3. Endettement en stock

	2022	2023	2024
En cours de dette au 31/12 en K€	3 271	3 399	2 780
Encours par habitant en €	796	n.d	n.d

### 4. Conclusion

Le programme d'investissements 2024 se compose principalement de :

- La poursuite des travaux à la salle Emile Robert ;
- Les études pour la construction d'un groupe scolaire ;
- Des acquisitions de terrains ;
- Les travaux d'aménagement de l'avenue des Sables ;
- Les travaux de réhabilitation de la salle du Vieux Château ;
- La démolition et les travaux de VRD pour la maison Largeteau ;
- Des études pour l'agrandissement d'un boulodrome ;
- Le parcours « récit commun »

#### Les objectifs pour 2024 :

- Maintenir la qualité de vie au quotidien de chacune et chacun des Pouzaugeais :
  - o Par un environnement de qualité
  - o Des équipements maintenus ou rénovés pour un meilleur état de fonctionnement, des écoles, des salles, des équipements sportifs. Le tout pour permettre aux associations, à la population, dans tous les domaines de continuer à créer le lien, le vivre ensemble.
- Pour l'équipe municipale, la réaffirmation de l'importance d'offrir des services de proximité, de qualité, et accessibles aux familles, notamment les plus modestes.

## **RAPPORT RELATIF AUX ACQUISITIONS & ALIENATIONS**

-----  
**Année 2023**  
-----

### **Les acquisitions immobilières en 2023 portent essentiellement sur :**

- Achat d'un terrain, avenue des Moulins, à Monsieur VRIGNAUD.
- Achat d'un terrain, rue de l'étoile, à Monsieur DESPRES.
- Rétrocession d'un terrain, impasse des Davières, appartenant à Monsieur SEGUIN.

### **En ce qui concerne les cessions, il s'agit de :**

- Vente de 3 parcelles dans le lotissement de la Balière
- Vente de parcelles à Milette
- Cession de parcelles à la Petite Fournière.
- Vente de parcelles à la Petite Fraudière.
- Vente de parcelles avenue des Moulins.

### ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2023

Designation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	MONTANT (€)	Date de l'acte
TERRAIN	Avenue des Moulins	AM 438 ( 58 m <sup>2</sup> )	RABOT	VRIGNAUD Philippe	Commune de Pouzauges	500,00 €	24/02/2023
TERRAIN	Rue de l'Etoile	AK 381 (224 m <sup>2</sup> )	BORGES PARADA / DA SILVA GOMES	DESPRES Maxime	Commune de Pouzauges	2 500,00 €	10/03/2023
TERRAIN	Impasse des Davières	AB 462 (15 m <sup>2</sup> )	SEGUIN	SEGUIN Bernard	Commune de Pouzauges	0,00 €	06/09/2023

## ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2023

Designation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	MONTANT TTC	Date de l'acte
TERRAIN	La Balière	D 1157 (467 m <sup>2</sup> )		COMMUNE DE POUZAUGES	PAPIN Laurent	18 018,54 €	24/02/2023
TERRAIN	Millette	AE 578 (22 m <sup>2</sup> ) AE 579 (32 m <sup>2</sup> )		COMMUNE DE POUZAUGES	DESSEVRES Patrick	324,00 €	07/03/2023
TERRAIN	La Balière	D 1159 (424 m <sup>2</sup> )		COMMUNE DE POUZAUGES	FORTIN Fabrice	17 259,33 €	06/09/2023
TERRAIN	La Balière	D 1149 (450 m <sup>2</sup> )		COMMUNE DE POUZAUGES	PALLARD / GRELET	18 829,07 €	02/11/2023
TERRAIN	La Petite Fourmière	AO 36 (704 m <sup>2</sup> ) AO 152 (180 m <sup>2</sup> ) AO 204 (6 589 m <sup>2</sup> )	CLOCHARD	COMMUNE DE POUZAUGES	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges	0,00 €	14/11/2023
TERRAIN	Avenue des Moulins	AM 752 (18 m <sup>2</sup> )	VRIGNAUD	COMMUNE DE POUZAUGES	OUAILLE Michèle	196,02 €	21/12/2023
TERRAIN	Avenue des Moulins	AM 753 (40 m <sup>2</sup> )	VRIGNAUD	COMMUNE DE POUZAUGES	GIRAUD / MARCEAU	435,56 €	21/12/2023
TERRAIN	La Petite Fraudière	D 1303 (17 m <sup>2</sup> ) D 1308 (147 m <sup>2</sup> )	RAMBAUD	COMMUNE DE POUZAUGES	GABORIT / THABAULT	1 968,00 €	21/12/2023